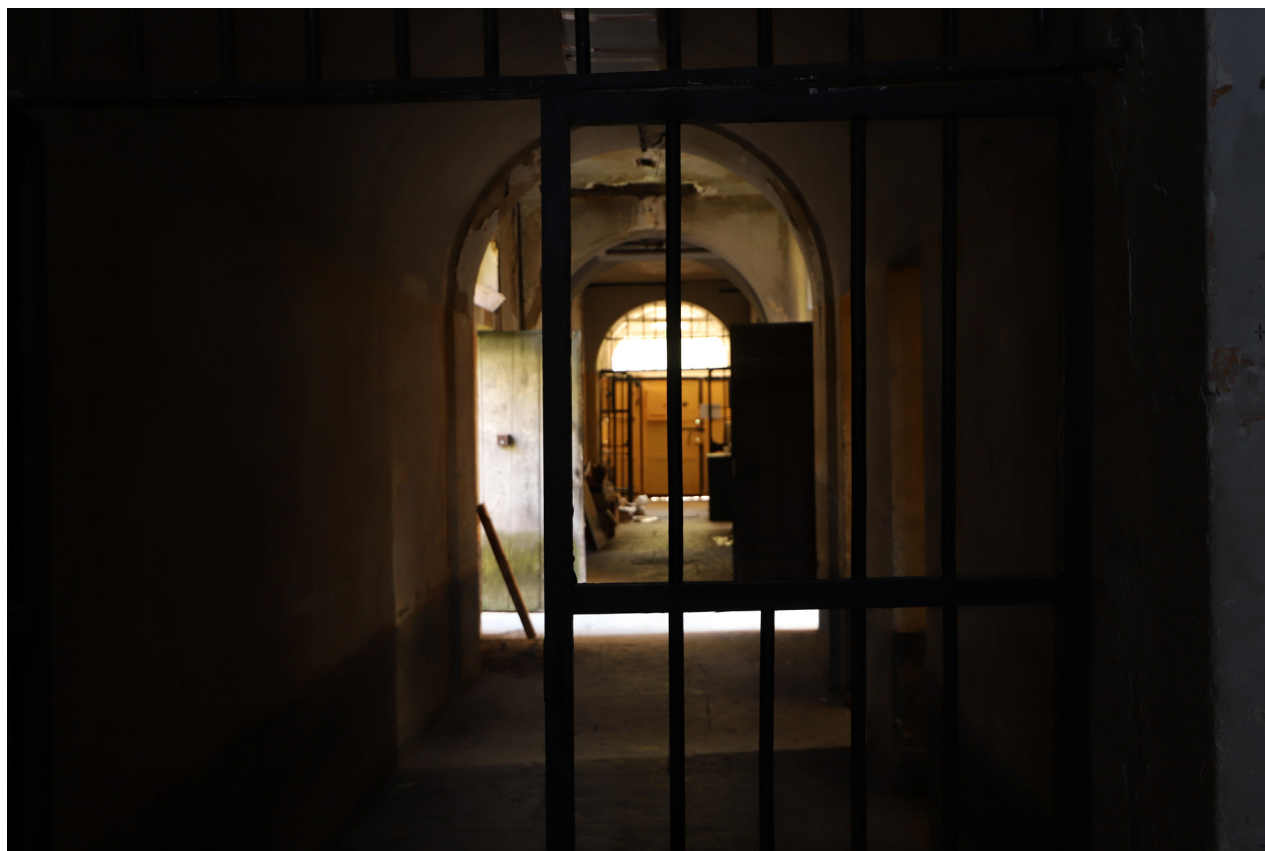


Ministère de la Culture
Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne
Service Régional de l'Archéologie de Bourgogne

*AUTUN (Saône-et-Loire), Intra-muros
Projet d'extension du musée Rolin («Grand Rolin»)*

Phase 3/3
**La prison panoptique d'Autun : un modèle carcéral idéaliste
éprouvé par la réalité.**



Rapport de diagnostic d'archéologie du bâti, vol. 1/3 – texte
Sous la direction de Clarisse COUDERC

Numéros d'arrêtés préfectoraux :
N° 2020/115 du 26 février 2020, portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive
N° 2020/490 du 7 octobre 2020, modifiant l'arrêté n° 2020/292 du 30 juin 2020, portant désignation
du responsable scientifique d'un diagnostic d'archéologie préventive

Code opération patriarche : 043715
Numéro du site – SMA, musée Rolin : 2020.3

Janvier 2022
Autun: **S**ervice **A**rchéologique de la **V**ille d'**A**utun



Ministère de la Culture
Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne
Service Régional de l'Archéologie de Bourgogne

*AUTUN (Saône-et-Loire), Intra-muros
Projet d'extension du musée Rolin («Grand Rolin»)*

Phase 3/3
**La prison panoptique d'Autun : un modèle carcéral idéaliste
éprouvé par la réalité.**

Rapport de diagnostic d'archéologie du bâti
Sous la direction de Clarisse COUDERC

avec la collaboration de:

Antoine CAZIN (La Fabrique de Patrimoines en Normandie)
Amélie ROGER (contractuelle, Service archéologique de la Ville d'Autun)
Angélique TISSERAND (Service archéologique de la Ville d'Autun)
Cécile VAXELAIRE (Musée du Papier Peint de Rixheim)

Numéros d'arrêtés préfectoraux :

N° 2020/115 du 26 février 2020, portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive
N° 2020/490 du 7 octobre 2020, modifiant l'arrêté n° 2020/292 du 30 juin 2020, portant désignation
du responsable scientifique d'un diagnostic d'archéologie préventive

Code opération patriarche : 043715
Numéro du site – SMA, musée Rolin : 2020.3

Janvier 2022
Autun: **S**ervice **A**rchéologique de la **V**ille d'**A**utun



Sommaire

FICHE SIGNALÉTIQUE.....	9
GENÉRIQUE DE L'OPÉRATION.....	11
Introduction	13
I. Contexte géologique et environnement archéologique	14
I.1. Contexte géologique	14
I.2. Contexte historique.....	15
I.3. Synthèse des sources.....	18
II. Mode opératoire de l'intervention	21
II.1. Protocole sanitaire	21
II.2. Stratégie d'intervention pour l'expertise du bâti	21
II.3. Méthodologie d'enregistrement des données et techniques de prises de vue des graffitis	21
II.3.1. La numérotation	22
II.3.1.1. Les espaces :	22
II.3.1.2. Les murs :	22
II.3.1.3. Les baies :	22
II.3.1.4. Les voûtes :	23
II.3.1.5. Les photogrammétries des portes :	23
II.3.1.6. Les cadres photographiques de RTI :.....	23
II.3.1.7. Les enduits :	23
II.3.1.8. Les cachettes :	23
II.3.2. Techniques de prise de vue et paramètres photographiques	23
II.3.2.1. Photographie des espaces	23
II.3.2.2. La photogrammétrie	24
II.3.2.3. La RTI (Reflectance Transformation Imaging)	24
III. Observations archéologiques d'ensemble	27
III.1. Phase 1 : Une nouvelle prison du XIX^e siècle	27
III.1.1. La conception	27
III.1.2. Les approvisionnements de matériaux	29
III.1.3. La construction	30
III.1.4. Les différents espaces.....	39

<i>III.1.4.1. Les espaces administratifs</i>	39
<i>III.1.4.2. La cuisine des détenus et ses dépendances</i>	41
<i>III.1.4.3. Le logement des gardiens et ses caves</i>	42
<i>III.1.4.4. Les geôles</i>	43
<i>III.1.4.5. Le parloir</i>	44
<i>III.1.4.6. Les espaces d'hygiène</i>	45
<i>III.1.4.7. L'autel</i>	45
<i>III.1.4.8. La chaufferie</i>	46
<i>III.1.4.9. L'infirmier</i>	46
<i>III.1.4.10. Les cours de promenade</i>	46
<i>III.1.5. Les réseaux</i>	46
<i>III.1.5.1. Le chauffage par calorifère</i>	47
<i>III.1.5.2. L'éclairage</i>	49
<i>III.1.5.3. Les évacuations d'eau</i>	50
III.2. Phase 2 : La vie dans la prison : entre 1857 et 1926	50
III.2.1. Des réfections ponctuelles sur les bâtiments	50
III.2.2. La réaffectation de certains espaces	52
<i>III.2.2.1. Les espaces administratifs</i>	52
<i>III.2.2.2. La cuisine des détenus et celle des gardiens</i>	53
<i>III.2.2.3. Les logements des gardiens</i>	54
<i>III.2.2.4. Les geôles</i>	55
<i>III.2.2.5. Les parloirs</i>	57
<i>III.2.2.6. Les bains</i>	58
<i>III.2.2.7. L'autel</i>	58
<i>III.2.2.8. Les chauffoirs</i>	59
<i>III.2.2.9. L'infirmier</i>	59
<i>III.2.2.10. Les cours et les ateliers</i>	60
<i>III.2.2.11. La lingerie et le vestiaire</i>	61
<i>III.2.2.12. Le lavoir</i>	61
III.3. Phase 3 : La réaffectation : maison de sureté entre 1926 et 1931	62
III.4. Phase 4 : Réouverture de la prison entre 1931 et 1934	62
III.5. Phase 5 : Réaffectation en maison de sûreté entre 1934 et 1939	62
III.6. Phase 6 : la Seconde Guerre Mondiale	63
III.7. Phase 7 : le début de la Guerre d'Algérie puis la fermeture définitive de la prison	63
IV. Des témoignages de détenus : les graffitis et les cachettes	65
IV.1. Les graffitis	65
IV.2. Les cachettes	67
V. Synthèse et potentiel archéologique du bâtiment	69
V.1. Le bâti	69

V.2. Les graffitis69

V.3. Le problème de la Mérule : un traitement invasif71

CONCLUSION73

Table des illustrations 74

Données administratives, techniques et scientifiques

FICHE SIGNALÉTIQUE

IDENTITÉ DU SITE

Numéro du site – service municipal d'archéologie d'Autun et Musée Rolin : 2020.3

Région : Bourgogne

Département : Saône-et-Loire

Commune : Autun

Lieu-dit / adresse actuelle : 2B place Saint-Louis

Cadastre : AR 110 (1637m²)

Propriétaire foncier : commune d'Autun

Aménageur : ville d'Autun

Cordonnées Lambert (moyennes) : x = 1798931,41 ; y = 6194813,58

L'OPÉRATION ARCHÉOLOGIQUE

Arrêté préfectoral n° 2020/115 du 26 février 2020, portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive

N° 2020/490 du 7 octobre 2020, modifiant l'arrêté n° 2020/292 du 30 juin 2020, portant désignation du responsable scientifique d'un diagnostic d'archéologie préventive

Code opération Patriarche : 043715

Réalisée en phase terrain par : Clarisse COUDERC (service archéologique de la ville d'Autun, Laboratoire ArAr UMR 5138) ; Amélie ROGER (contractuelle, Laboratoire ArAr UMR 5138).

Date d'intervention sur le terrain :

Juillet – octobre 2021

Responsable scientifique :

Clarisse COUDERC, service archéologique de la Ville d'Autun, Laboratoire ArAr UMR 5138

Opération : diagnostic archéologique phase 3/3

Raison de l'intervention : projet d'extension et de rénovation de l'actuel musée Rolin, dit projet « Grand Rolin » (futur « Panoptique d'Autun-Musée Rolin »)

Demande d'information archéologique : déposée par la ville d'Autun, reçue en préfecture de Région (SRA) le 3 octobre 2019

Demande de diagnostic anticipé : déposée par la ville d'Autun, reçue en préfecture de Région (SRA) le 13 février 2020

Date d'intervention sur le terrain :

Juillet – octobre 2021

LES RÉSULTATS

LE DOCUMENT FINAL DE SYNTHÈSE

Nombre de volumes : 3

Nombre de pages : Volume 1: 76 pages, 80 illustrations, Volume 2: 98 pages, Volume 3: 664 pages

Nombre de figures : volume 1 : 80

Rédaction : Clarisse COUDERC (service archéologique de la Ville d'Autun)

Expertise papier peint: Cécile VAXELAIRE (Service Conservation, Musée du Papier Peint de Rixheim)

Expertise technique RTI: Antoine Cazin (La Fabrique de Patrimoines en Normandie)

Cartographie, DAO :

DAO : Clarisse COUDERC (service archéologique de la Ville d'Autun), Amélie ROGER (Service archéologique de la Ville d'Autun)

PAO : Angélique TISSERAND (service archéologique de la Ville d'Autun)

Photogrammétrie, inventaire: Clarisse COUDERC (service archéologique de la Ville d'Autun), Amélie ROGER (Service archéologique de la Ville d'Autun)

Mots-clés du thésaurus : prison panoptique, maison d'arrêt, *Reflectance Transformation Imaging* (RTI), étude de bâti, graffitis, relevés, photogrammétrie.

Chronologie : Contemporain.

Peuples et cité : Autun.

Problématique de la recherche et principaux résultats

Le diagnostic d'archéologie du bâti réalisé dans la prison panoptique d'Autun s'inscrit dans le cadre de l'étude préalable au futur musée « Le Panoptique – musée Rolin ». La prison panoptique présente un ensemble construit cohérent ; elle a subi peu de remaniements. Les plus importantes modifications ont pour cause le changement de fonction des espaces du rez-de-chaussée : plusieurs murs ont été percés pour l'installation de chauffoirs/ateliers.

Cette intervention d'archéologie préventive a permis d'enregistrer, grâce à plusieurs techniques de prise de vue, une grande partie des graffitis aujourd'hui visibles (soit environ 1200 graffitis). Nous avons pu constater que les couches d'enduits sous-jacentes présentent énormément de graffitis ; bien plus que ceux actuellement visibles. Un décroustage fin permettrait d'avoir une vue d'ensemble sur les gravures effectuées par les prisonniers.

Enfin, l'étude a également permis de faire émerger des axes potentiels de recherches comme la place des hommes, des femmes et des mineurs, l'identification du système de chauffage ou encore la place de la religion.

Etat du Patrimoine à l'issue de l'opération : néant

Remarque : version informatique de la notice transmise par mail au SRA de Bourgogne le 24 janvier 2022.

GENERIQUE DE L'OPERATION

Responsable scientifique, titulaire de l'autorisation de fouille :

Clarisse COUDERC (service archéologique de la Ville d'Autun, Laboratoire ArAr UMR 5138).

Recherches en archives :

Clarisse COUDERC (service archéologique de la Ville d'Autun, Laboratoire ArAr UMR 5138) : 15 jours

Archéologues de terrain :

Clarisse COUDERC (service archéologique de la Ville d'Autun, Laboratoire ArAr UMR 5138) : responsable, technicienne (60 jours).

Amélie ROGER (contractuelle, Laboratoire ArAr UMR 5138) : technicienne (60 jours).

Photogrammétrie :

Clarisse COUDERC (service archéologique de la Ville d'Autun, Laboratoire ArAr UMR 5138) : 3 jours.

Amélie ROGER (contractuelle, Laboratoire ArAr UMR 5138) : 3 jours.

Post-fouille :

Clarisse COUDERC (service archéologique de la Ville d'Autun, Laboratoire ArAr UMR 5138) : traitement photogrammétrie, RTI, DAO, rédaction (60 jours).

Amélie ROGER (contractuelle, Laboratoire ArAr UMR 5138) : DAO, inventaires, archives, photogrammétrie, RTI (60 jours).

Angélique TISSERAND (service archéologique de la Ville d'Autun, Artheis UMR 6298) : PAO (10 jours).

Formation RTI :

Antoine CAZIN (La Fabrique de Patrimoines en Normandie) : réalisation du cahier des charges, formation et suivi des relevés des graffitis par RTI (2 jours sur place + suivi 2 mois).

Identification des papiers peints :

Cécile VAXELAIRE (Service Conservation, Musée du Papier Peint de Rixheim)

Coordination travaux Grand Rolin :

Jean-Baptiste REZVOY – ingénieur du patrimoine.

Suivi scientifique :

Laure DOBROVITCH – conservatrice du Patrimoine au Service Régional de l'Archéologie de Bourgogne.

Résultats

Introduction

La prison panoptique d'Autun est au centre du projet du futur musée « Le Panoptique – musée Rolin » qui en fera son entrée. Entre septembre 2020 et janvier 2021 puis durant la première semaine de mai 2021, plusieurs diagnostics archéologiques sédimentaires et bâtis ont été réalisés sur l'emprise du futur musée (phases 1/3 et 2/3 : rapports rendus). Le diagnostic de bâti de la prison s'inscrit dans la continuité de ces études préalables. (fig. 1)

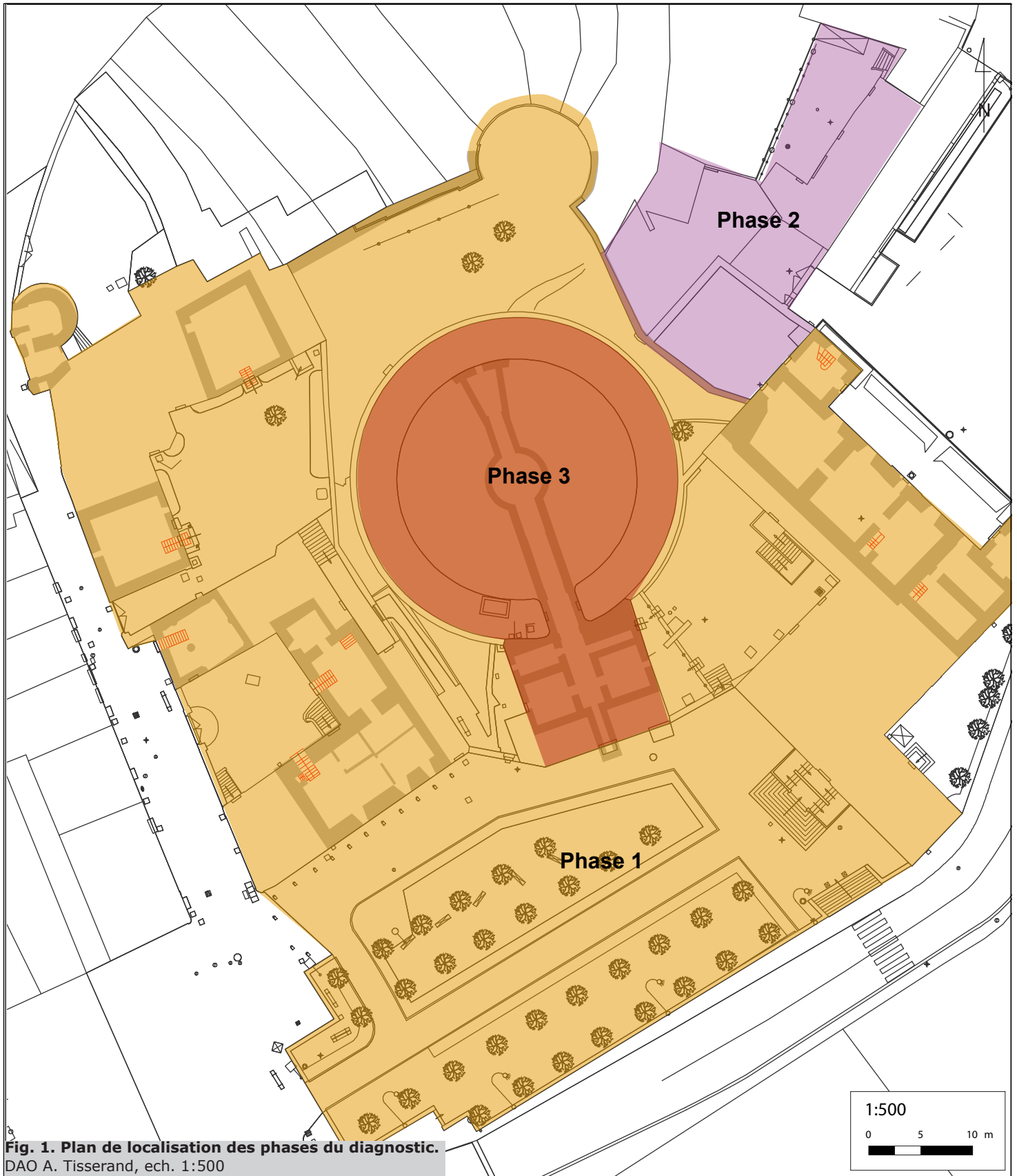


Fig. 1. Plan de localisation des phases du diagnostic.
DAO A. Tisserand, ech. 1:500

En fonctionnement entre 1856 et 1956, la maison d'arrêt d'Autun regorge de témoignages graphiques de prisonniers. La première phase d'étude a eu pour objectif l'enregistrement de ces graffitis : aucun décroustage n'a été réalisé dans les geôles ; seuls les graffitis aujourd'hui visibles ont donc été enregistrés. La seconde phase d'étude s'est concentrée sur la compréhension des différents aménagements effectués dans l'édifice carcéral.

Grâce à l'étude des archives couplée à l'analyse du bâti nous avons pu mettre en évidence plusieurs phases d'aménagements. La première présente l'état de réception de la prison à la fin de sa construction. La seconde phase vient très rapidement après la première : dès l'introduction des prisonniers dans l'édifice, des réaménagements sont réalisés au gré des besoins. Les phases 3 à 7 comprennent principalement des remises en état suite aux fermetures et réouvertures de l'édifice carcéral. Le diagnostic d'archéologie du bâti de la prison panoptique a permis d'approcher différents thèmes notamment la place des femmes dans cet édifice prévu pour la détention des hommes, la question des problèmes d'humidité et de chauffage qui ont posé d'importants désagréments peu après la réception de l'établissement ou encore l'aménagement des ateliers dans l'édifice.

I. Contexte géologique et environnement archéologique

I.1. Contexte géologique (fig. 2)

La ville s'implante sur la partie orientale du massif du Morvan au niveau d'un plateau formé par des grès primaires recouverts de dépôts lacustres permien en limite méridionale de la plaine alluviale de l'Arroux. Une série de ruisseaux entaille le plateau en délimitant l'assiette losangique de l'espace urbain avant d'aller se jeter dans l'Arroux. Cette rivière s'écoule en direction du bassin de la Loire à une soixantaine de kilomètres vers le sud-ouest.

Plus au nord, après le passage de la rivière, s'étend le bassin d'Autun dont les dépôts permien forment le stratotype de l'Autunien inférieur qui s'achève au pied de la zone orientale du massif granitique du Morvan.

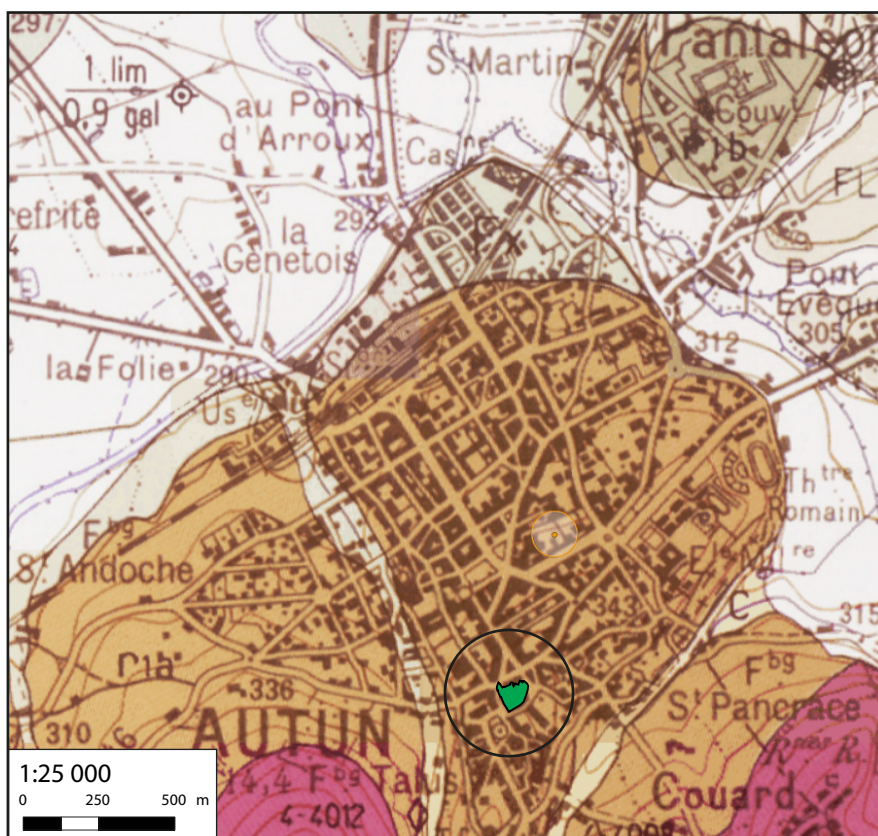


Fig. 2. Localisation de la prison sur la carte géologique.
DAO C. Couderc, ech. 1:500

L'assiette générale de la ville subit un pendage régulier depuis la pointe méridionale, point culminant où s'élève la prison panoptique d'Autun, en direction de la plaine alluviale. Ce dénivelé a été atténué par la mise en place d'un étagement de terrasses planes dès l'époque antique dont l'objectif était de faciliter l'implantation des constructions.

I.2. Contexte historique

Bibracte, capitale gauloise des Eduens, est progressivement transférée durant les règnes d'Auguste et de son successeur Tibère vers une zone en vallée. La ville nouvelle, *Augustodunum*, s'implante sur un plateau incliné du sud vers le nord entouré de cours d'eau. Elle se dote d'une enceinte losangique et d'une trame parfaitement orthonormée (fig. 3).

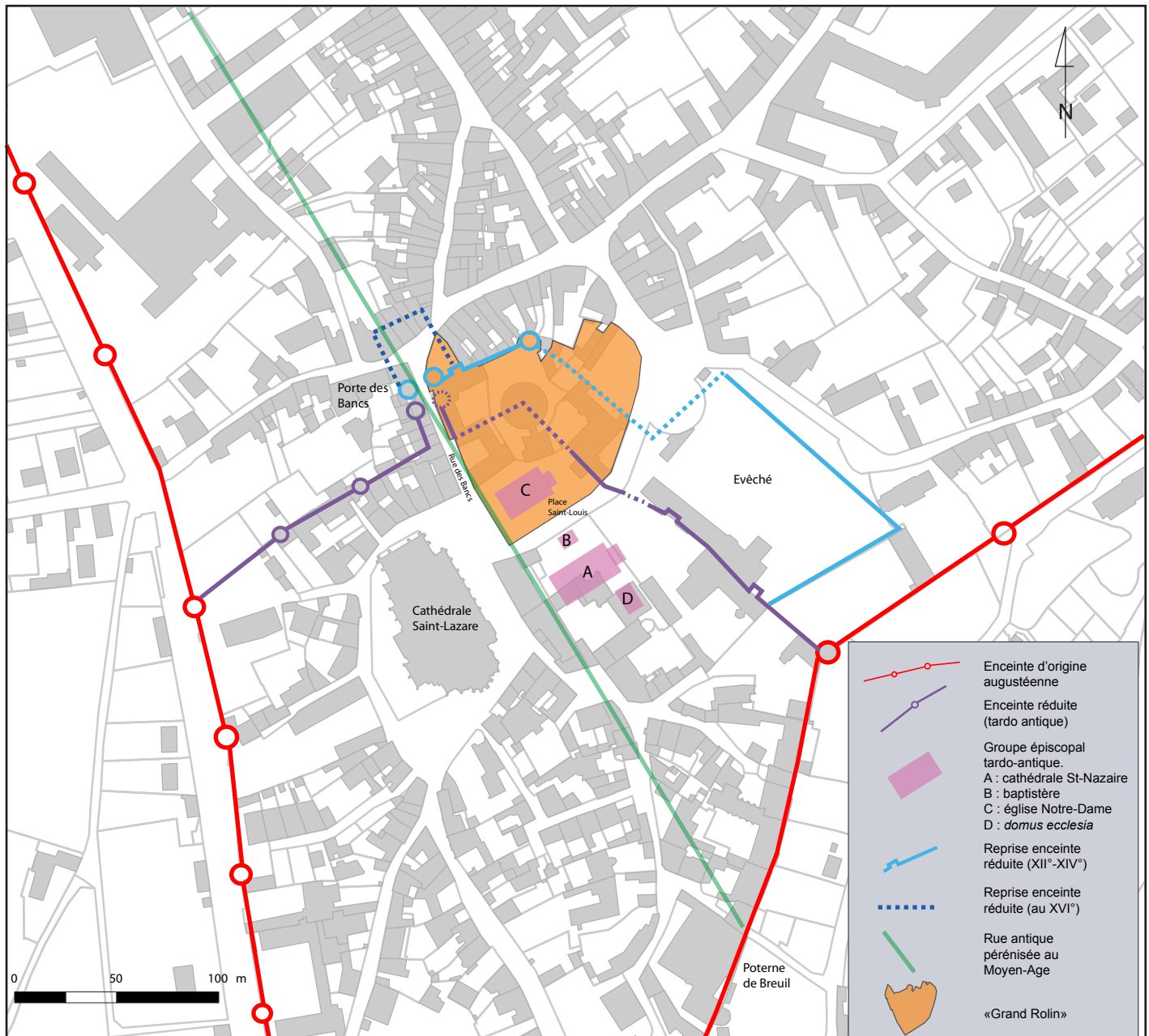


Fig. 3. Localisation de la prison sur le tracé de l'enceinte réduite.

DAO Y. Labaune, A. Tisserand, d'après S. Balcon, M. Kasprzyk.

La prison panoptique est située à l'extrémité sud de l'espace urbain, sur le tracé de l'enceinte réduite construite durant l'Antiquité tardive (un tronçon du rempart a été identifié lors du diagnostic archéologique réalisé en décembre 2020 (tranche 6) dans le cadre du futur musée Le Panoptique – musée Rolin¹). Cette « ville » dans la ville présente une position dominante d'où le nom de « *castrum* ». Le système de porterie principal de cette enceinte est situé à l'emplacement des hôtels Rolin et Lacomme (fig. 4).

¹ Rapport de diagnostic phase 1/3, volume 1, p. 196-199



Fig. 4. Vue de l'angle de l'enceinte réduite trouvé dans le sondage 16 réalisé durant la phase 1/3 du diagnostic.

Cliché SAVA

Dès la fin du III^e siècle, le groupe épiscopal se développe dans l'emprise du *castrum*. Une église paroissiale, sous le vocable de Notre-Dame-du-Châtel, est fondée à l'emplacement de l'actuelle place Saint-Louis. La première mention de cette dernière date du XIII^e siècle et les sépultures et les structures les plus anciennes identifiées durant la phase 1/3 du diagnostic archéologique réalisé en novembre 2020 (tranche 5) remontent jusqu'au XI^e siècle. Sa date précise de construction reste inconnue mais l'hypothèse en cours veut qu'elle soit du Haut Moyen Âge sur aucun argument archéologique.

La ville « haute » est pérennisée au cours du Moyen Âge durant lequel elle prendra le nom de « château ». L'enceinte tardo-antique est alors agrandie durant le XII^e siècle puis restaurée régulièrement au cours de l'époque moderne. La porterie médiévale est conservée en élévation ; elle correspond à la porte des Bancs (fig. 5). Cette dernière est aujourd'hui intégrée à l'hôtel Rolin fondé au XV^e siècle par Nicolas Rolin suite au rachat de plusieurs maisons médiévales détruites à cette occasion. Au-dessus, de l'hôtel Rolin, l'hôtel Lacomme construit durant la même période par le chancelier est situé sur l'emprise de l'ancienne demeure familiale des Rolin datée du Haut Moyen Âge et connue sous le nom de « Donjon ».



Fig. 5. Vue de la porterie médiévale dite « Porte des Bancs ».

Archives départementales de Saône-et-Loire.

A l'est de l'Hôtel Rolin, un jardin s'étend le long du rempart et contenait une écurie. Cette dernière est décrite dans les actes de rente du XVIII^e siècle faisant mention des biens soumis à la rente détenus au XVI^e siècle par les propriétaires du « Donjon » d'Autun², actuel hôtel Lacomme. L'édifice, visible sur le cadastre de 1822, possédait deux travées couvertes par des voûtes soutenues par des piliers de pierre. Le jardin est fermé au sud par une autre propriété correspondant à une maison canoniale. Les rentiers du XVIII^e siècle précisent que le chanoine possédant cette demeure fait partie du chapitre de la cathédrale³. La maison s'inscrit entre l'hôtel Lacomme et son jardin, l'église Notre-Dame-du-Châtel et l'ancien palais de justice. Ce dernier s'implante sur l'ancien présidial lui-même construit sur plusieurs maisons médiévales (**fig. 6**).

2 ADSL : 5G87.

3 ADSL : 5G87 : rentier de la ville haute (XVIII^e s.) : mention de la maison canoniale de Monsieur Quarré, chanoine de la cathédrale.

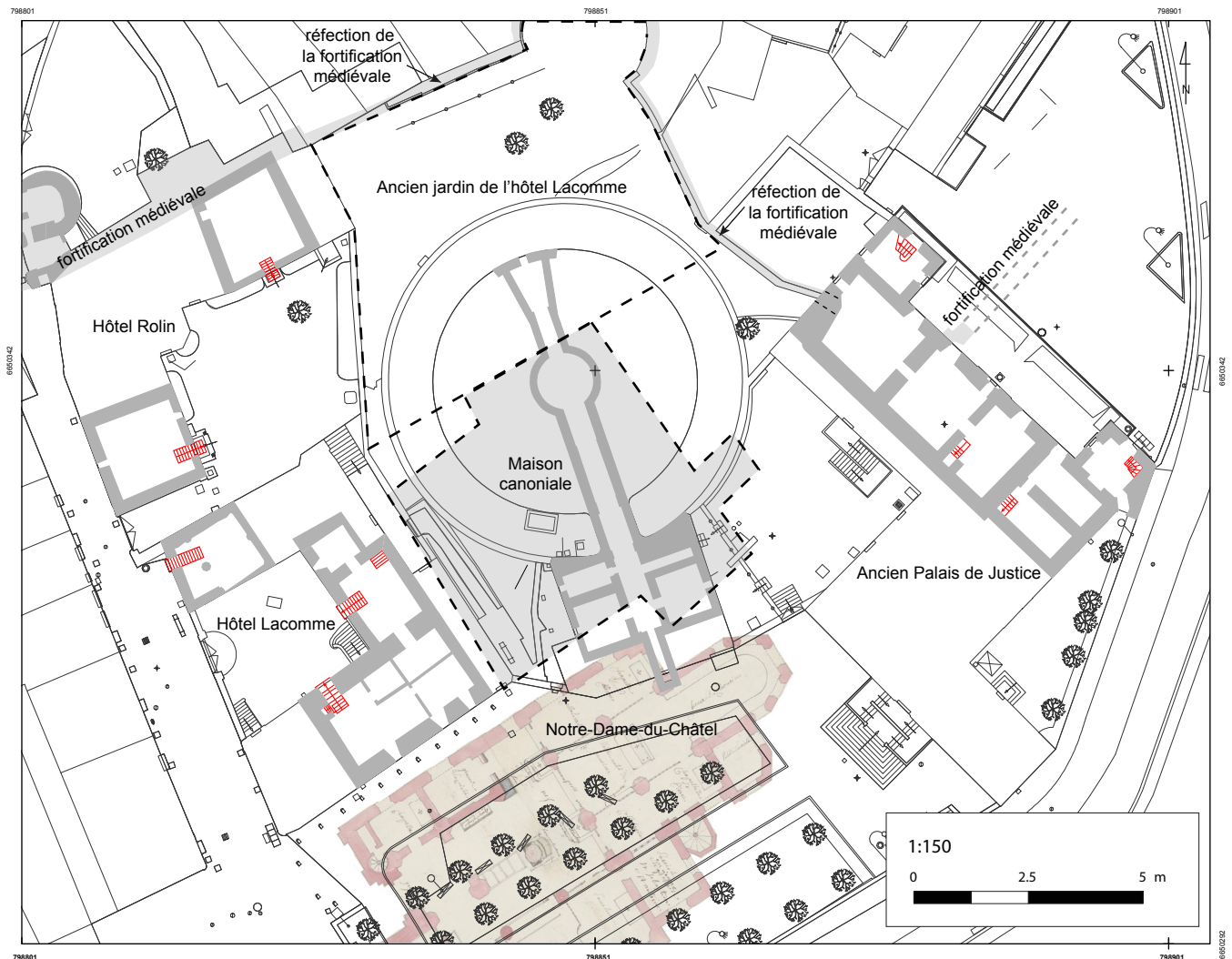


Fig. 6. Plan de localisation de la maison canoniale.
DAO A. Tisserand, ech. 1:150

Au milieu du XIX^e s., les cellules situées en soubassement du palais de justice sont vétustes et un grand projet de construction d'une nouvelle prison est enclenché. En 1847, les plans proposés par l'architecte André Berthier sont retenus. La construction de la prison débute en 1852 et prend place entre l'hôtel Lacomme, anciennement connu sous le nom de « Donjon » et le palais de justice (**fig. 7**). Lors de la construction de celle-ci, plusieurs vestiges antiques ont été observés notamment de grands blocs taillés, des bas-reliefs et des fragments de génies topiques. Ces éléments marquent probablement le tracé de l'enceinte tardo-antique du *castrum*. La prison est réceptionnée le 15 mai 1856 et restera ouverte jusqu'en 1956.

Après sa fermeture, la prison est acquise par des particuliers et servira de garde-meuble et de garage.

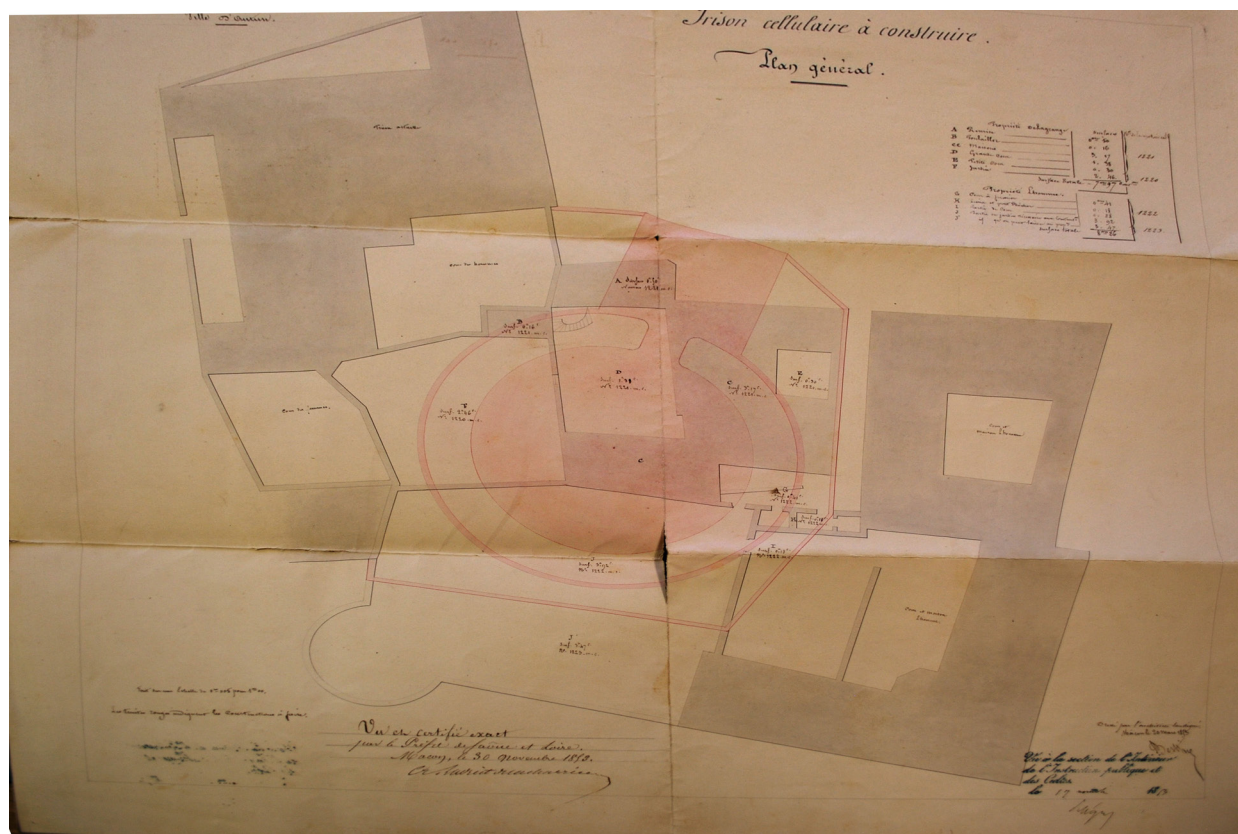


Fig. 7. Projection de l'emprise de la nouvelle prison panoptique.

Archives départementales de Saône-et-Loire

L'édifice est acquis en 2003 par la ville d'Autun dans la perspective de l'extension du musée Rolin. Lieu d'exposition et de décor de quelques films, la prison est inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté du 29 octobre 1975. En 2014, la municipalité d'Autun demande une révision de la protection. La prison est classée au titre des monuments historiques par arrêté du 9 juin 2017.

Nous avons pu constater que la prison a été l'objet de peu de recherches. Les principales notes s'intéressent au modèle circulaire, à l'histoire de la construction de la prison mais très peu à son fonctionnement. Il n'existe pas à notre connaissance d'étude complète de la prison panoptique d'Autun. Ce rapport de diagnostic archéologique est donc la première synthèse ouvrant sur les différents pans de recherches abordables autour de cet édifice.

1.3. Synthèse des sources

Avant le démarrage du diagnostic archéologique, nous avons effectué un récolement non exhaustif des sources et ouvrages disponibles sur la prison panoptique d'Autun. Toutes les documents consultés ont été photographiés et décrits dans un inventaire disponible dans le volume 2 – p. 17 à 45. Certains documents présentant un intérêt particulier comme le règlement de la prison d'Autun ont été transcrits et sont visibles dans le volume 2 – p. 47 à 58.

Les sources manuscrites :

Les archives départementales de Saône-et-Loire :

Série C : Administration provinciale

C30 :

- Correspondance concernant un incendie qui a consumé l'auditoire du bailliage et Présidial d'Autun (1729-1788).

Série C Sub Subd : Administration provinciale – subdélégations.C Sub Subd 1 :

- Réparation ancienne prison (1761).

Série 4N : Administration et comptabilité départementales - immeubles et bâtiments départementaux4N20 :

- Travaux et aménagements de la prison panoptique.

4N27 :

- Travaux à l'ancienne maison d'arrêt d'Autun
- Acquisitions des terrains pour la fondation de la prison panoptique

4N28 :

- Travaux et aménagements de la prison panoptique.

Série 1Y : Etablissements pénitentiaires, fonds de la Préfecture1Y8 :

- Restaurations bâtiments

1Y129 :

- Règlements, fermetures des locaux et réouvertures

1Y130 :

- inspections, rapports de visites, commissions de surveillance

1Y131 :

- Compte-rendu sur la nourriture et le couchage des détenus

1Y132 :

- Bâtiments, mobilier, vestiaires, travaux...

1Y136 :

- Gérance et fournitures

1Y146 :

- Punitons, mesures disciplinaires

1Y154 :

- Travail, ateliers

1Y173 :

- Enfants condamnés se trouvant dans les maisons d'arrêt

1Y174 :

- Enfants condamnés se trouvant dans les prisons départementales

1Y175 :

- Enfants condamnés se trouvant dans les prisons départementales

Non-consultées :4N41 :

- Caserne de gendarmerie d'Autun

7426 W 28 :

- Etablissements pénitentiaires.- Prisons d'Autun, Chalon et Mâcon, cession à l'Etat

1 W 804 :

- Maison d'arrêt d'Autun, réglementation des visites de 1942.

1651 W 1 :

- Ancienne prison, passage de la Terrasse, maison néo-renaissance, inscription en 1975 (1974-1976)

1328 W 7 :

- Répertoire des registres d'écrou. Prison d'Autun.

Les sources iconographiques :**Série 4N : Administration et comptabilité départementales - immeubles et bâtiments départementaux**4N :

- Plans de la prison d'Autun

Les sources imprimées :

ABRIANI A., *Histoire de la construction. Une prison cellulaire à Autun (1856)*, Ecole polytechnique Fédérale de Lausanne Département d'Architecture, Diplôme théorique, 1989.

BIDEAUX K., *Les usages punitifs du rose en prison*, Doc.eu, 4, « Închisoarea: fenomen istoric, sociologic și psihologic », pp. 90-94.

BOUDISSA H., *L'Islam en milieu carcéral : de l'obligation de respecter la liberté religieuse à celle de lutter contre les radicalisations*, mémoire soutenue en 2017, sous la direction de Christophe SOULLEZ, Université Panthéon-Assas – Paris II.

CHAMPLY R., *Nouvelle encyclopédie pratique du bâtiment et de l'habitation*, vol. 10, 1910-1914.

DELUGEARD S., *Les supports de l'écriture et de la communication en milieu carcéral*, thèse soutenue en 2016, sous la direction d'Isabelle Kloch-Fontanille et Didier Tsala-Effa, Université de Limoges.

FOUCART B., NOEL-BOUTON V., « Une prison cellule de plan circulaire au XIX^e siècle : la prison d'Autun » dans *l'Information d'histoire de l'Art*, tome 16, 1971, p. 11-24.

GRAVEN J., *L'argot et le tatouage des criminels. Etude de criminologie sociale*, 1962, Neuchâtel.

MONJARET A., *A l'ombre des murs palimpsestes. Les graffiti carcéraux ou faire avec les aveux de l'histoire*, Gradhiva, 24, 2016.

Le fait religieux en prison : configurations, apports, risques, Actes des Journées d'études internationales organisées par la Direction de l'administration pénitentiaire, 2013.

VERNUS I., « Enfermer pour punir : le Conseil général et les prisons » dans *Le Conseil général au temps de Lamartine et Schneider. La Saône-et-Loire, 1836-1870*, Archives départementales de Saône-et-Loire, Mâcon, 2003.

II. Mode opératoire de l'intervention

II.1. Protocole sanitaire (fig . 8)

La dégradation du bâtiment s'étant accélérée depuis quelques temps, nous avons demandé à ce qu'un constat mycologique soit réalisé. Le diagnostic a attesté la présence de plusieurs champignons lignivores dont de la Mérule pleureuse. Cette dernière est un champignon particulièrement néfaste pour les bâtiments et peut se propager dans d'autres édifices situés à proximité immédiate de la prison. Aussi, la Mérule peut entraîner des problèmes respiratoires.

Nous avons donc mis en place un protocole sanitaire pour l'intervention dans le bâtiment :

- Les espaces du rez-de-chaussée n'étant pas particulièrement touchés par les champignons, le seul port d'un masque FFP2 et de gants suffisait.
- Dans les étages le port d'une combinaison, de gants, d'un masque de classe 3 et un casque était obligatoire.



Fig. 8. Tenue utilisée en adéquation avec le protocole sanitaire mis en œuvre durant le diagnostic de la prison.

Cliché A. Roger

II.2. Stratégie d'intervention pour l'expertise du bâti

Dans certains espaces, l'état de dégradation des enduits extérieurs et intérieurs est particulièrement avancé. La réalisation de décroûtages ponctuels sur les murs des geôles n'a donc pas été nécessaire pour l'expertise du bâti. L'appareil des maçonneries est entièrement visible par endroits et la stratification des enduits peut être observée dans toutes les pièces du bâtiment. Seule la partie supérieure des portes du rez-de-chaussée a été légèrement décroûtée : au cours de l'étude, nous avons décelé la présence d'inscription sous la fine couche d'enduits blanc. Un décroûtage léger a permis de mettre en évidence des inscriptions au pochoir détaillant la fonction de certains espaces (parloir des avocats, lavabo, infirmerie...) (fig. 9 et 10).

II.3. Méthodologie d'enregistrement des données et techniques de prises de vue des graffitis

De juillet à août 2021, le diagnostic s'est focalisé sur l'enregistrement des graffitis des prisonniers présents sur les portes des geôles et sur les enduits peints recouvrant les murs du bâtiment. La phase d'étude de bâti s'est déroulée entre septembre et octobre 2021.



Fig. 9. Vue d'une cellule où la dégradation des enduits laisse apparaître le parement des maçonneries.
Cliché C. Couderc



Fig. 10. Inscription au pochoir découverte durant le diagnostic.
Cliché C. Couderc

II.3.1. La numérotation

II.3.1.1. Les espaces :

Les espaces portent tous un numéro basé sur la numérotation muséologique du futur musée « Le Panoptique – musée Rolin » : **initiale du bâtiment_niveau_numéro d'espace**. Pour éviter toute confusion avec les cadres photographiques relevés en RTI dénommés comme « cellules », les pièces d'enfermement sont qualifiées de « geôles ».

Exemple : PR_RDC_01.

II.3.1.2. Les murs :

Les murs sont numérotés de 01 à n sous la forme d'Unités Murales.

Exemple : UM01, UM12.

II.3.1.3. Les baies :

Les fenêtres ont été numérotées de 01 à n.

Exemple : baie 06, baie 43.

II.3.1.4. Les voûtes :

Les voûtes ont été numérotées de 01 à n.

Exemple : voûte 03, voûte 15.

II.3.1.5. Les photogrammétries des portes :

Les geôles présentaient toutes deux portes : une intérieure et une extérieure. La plupart sont encore en place, quelques-unes ont été déposées et conservées.

Certaines sont gravées sur les deux faces et parfois les tranches : la face intérieure d'une porte se situe du côté de la geôle tandis que la face extérieure est située côté courside.

Des photogrammétries de toutes les faces gravées ont été réalisées et enregistrées selon la numérotation suivante :

$$N^{\circ}ESPACE_P \begin{bmatrix} i \\ e \\ d \end{bmatrix} _F/T \begin{bmatrix} i \\ e \end{bmatrix}$$

Légende : P = Porte ; F = Face ; T = Tranche ; i/e = intérieure/extérieure ; d = déposée.

Exemple : La photogrammétrie de la face extérieure de la porte intérieure de l'espace PR_RDC_01 est nommée comme PR_RDC_01_Pi_Fe.

II.3.1.6. Les cadres photographiques de RTI :

La RTI (*Reflectance Transformation Imaging*) consiste à réaliser des prises de vue d'une zone selon un cadrage fixe. Ces zones ou cadres photographiques sont appelés « cellules ». Elles mesurent toutes 0,70 m sur 0,50 m. Un mur peut contenir plusieurs cellules en fonction des graffitis repérés ; certains étant entièrement gravés, nous avons réalisé un carroyage complet du mur selon des cellules de 0,70 x 0,50 m.

Les cellules sont numérotées selon la forme suivante : **UMxcellule(A à Z)**.

Exemple : **UM01A** ; **UM10C**.

II.3.1.7. Les enduits :

Les différentes couches d'enduits de chaque espace ont été identifiées par simples observations à partir de fenêtres où les enduits sont effondrés. Aucun sondage n'a été réalisé dans les murs. A partir de ces observations, des diagrammes stratigraphiques ont été réalisés pour chaque espace.

Une étude des enduits va être réalisée courant 2022 dans le cadre des restaurations prévues pour le futur musée La Panoptique-Musée Rolin. Par souci d'homogénéisation des repérages et des numérotations, nous n'avons pas numéroté les enduits identifiés.

II.3.1.8. Les cachettes :

Plusieurs cachettes de prisonniers ont été identifiées dans les geôles. Celles-ci ont été numérotées de C01 à Cn.

Exemple : PR_RDC_13_C01 = cachette n°1 de la pièce 13 située au rez-de-chaussée de la prison.

II.3.2. Techniques de prise de vue et paramètres photographiques

II.3.2.1. Photographie des espaces

Les espaces ont été photographiés dans le cadre de leur inventarisation.

Réglages du matériel photographique :

L'appareil (Canon 6D mark II) était équipé d'un objectif 24-105 mm.

- Pour les espaces extérieurs aucun éclairage n'a été nécessaire : le boîtier était en mode « priorité à l'ouverture » (AV) avec une ouverture du diaphragme à 5,0, une mise au point en automatique (AF) et des ISO fixés à 200.
- Dans les espaces intérieurs, un flash cobra Profoto A10 a été utilisé. Le boîtier était en mode « manuel » (M) avec une ouverture du diaphragme à 8,0, une mise au point en automatique (AF) et des ISO fixés à 100. La puissance du flash était située entre 9 et 10.

II.3.2.2. La photogrammétrie

Des photogrammétries de toutes les faces des portes et de quelques tranches ont été réalisées. L'usage de la RTI sur ces zones n'étaient pas possible en raison du faible recule pour l'installation du boîtier photographique. Le choix de la photogrammétrie permet un enregistrement global de ces portes gravées : les reliefs trop fins ou au crayon à papier ne pouvant pas être repérés sur la photogrammétrie ont été documentés par de simples photographies.

Réglages du matériel photographique :

Le boîtier photographique (Canon 6D Mark II) est en mode « priorité à l'ouverture » (AV) avec une ouverture du diaphragme à 5,0, une mise au point en automatique (AF). Afin d'obtenir une vitesse de prise de vue assez rapide il faut augmenter plus ou moins les ISO.

II.3.2.3. La RTI (Reflectance Transformation Imaging)

La RTI consiste à réaliser des prises de vue (entre 25 et 40 photographies) d'une cellule (= zone à photographier) selon un cadrage fixe. La lumière incidente varie autour de cette cellule selon des angles différents. Deux sphères brillantes, placées en bordure du cadre, reflètent la lumière et permettent au logiciel de traitement des RTI (RTIBuilder) de calculer la position de cette dernière. Le document final est visualisé sur un logiciel de visualisation (RTIViewer) sur lequel nous pouvons visualiser tous les reliefs présents dans la cellule en simulant toutes les lumières rasantes possibles et/ou en appliquant différents traitements d'image supprimant les ombres et les reliefs.

Cette technique permettant de repérer des gravures très fines se réalise en plusieurs étapes :

Repérage des cellules

Les murs ont tous été observés sous lumière rasante à l'aide d'une lampe portable. Quatre repérages ont été effectués dans chaque espace afin de n'omettre le moins possible de graffitis. Nous nous devons de souligner que ces observations ne sont très certainement pas exhaustives : certains graffitis sont très fins et difficilement repérables à l'œil nu, l'état de dégradation des murs et l'orientation de la lumière empêchent parfois une lecture claire des tracés et l'attention de l'observateur/trice peut varier.

- Marquage des cellules

Les cellules (cadres photographiques) mesurent toutes 0,70 m sur 0,50 m : l'orientation peut être soit verticale soit horizontale en fonction de la zone à couvrir. Elles sont repérées à l'aide d'un laser de plaquiste projetant des axes aux murs. Quatre petits points sont alors placés sur les murs pour être visibles sur les photographies : le marqueur s'est révélé être le meilleur moyen de repérer les cellules ; nous avons essayé d'utiliser des gommettes afin que ce soit réversible mais elles ne tenaient pas.

- Cadrage de l'appareil (**fig. 11**)

L'appareil photographique (Canon EOS 6D Mark II) est placé sur un trépied à distance de la cellule.

Afin d'obtenir un cadrage optimal de la cellule, l'appareil est relié à un ordinateur depuis lequel on peut visualiser la zone photographiée. Le logiciel de capture EOS Utility a été utilisé mais d'autres logiciels peuvent être employés comme Capture One. Nous avons fait le choix de prendre des marges plus ou moins grandes autour du cadre principal dans le but de ne pas omettre des graffitis situés en périphérie de ce dernier et qui pourraient ne pas avoir été repéré à l'œil nu.



Fig. 11. Cadrage de l'appareil photographique pour des prises de vue en RTI.

Cliché A. Roger

Réglages du matériel photographique :

L'objectif est fixé à 50mm. Le boîtier photographique est en mode « priorité à l'ouverture » (AV) avec une ouverture du diaphragme à 5,0, une mise au point en automatique (AF) et des ISO fixés à 100.

- Mise au point

La mise au moins est réalisée depuis l'ordinateur ce qui permet une plus grande précision. Le boîtier photographique dispose des mêmes paramètres que pour le cadrage.

- Prises de vue (fig. 12)

Un autre avantage de relier l'appareil à un logiciel de capture est de pré-archiver directement les fichiers dès la prise de vue. Ces fichiers sont pris en format brut (RAW).



Fig. 12. Prise de vue en RTI.

Cliché A. Roger

Réglages du matériel photographique :

Pour la prise de vue, le boîtier est basculé en mode « manuel » (M) avec une ouverture du diaphragme à 8,0, une mise au point en manuelle (MF) et des ISO fixés à 100. L'éclairage est fourni par un flash cobra Profoto A10 relié à l'appareil photographique par un système émetteur/récepteur.

Le dispositif de sphères est placé en bordure de la cellule photographique.

La séquence de relevés débute par une photographie d'une charte de gris placée au centre de la cellule. Le flash est placé à environ 45° par rapport au centre de la cellule. La photographie permet d'ajuster la puissance du flash et d'harmoniser la balance des blancs sur toutes les photographies durant la phase de traitement.

La série de 25 à 40 photographies de la cellule (sans la charte) avec un angle d'incidence de l'éclairage différent peut alors être réalisée. L'appareil photographique est déclenché à l'aide d'une télécommande sans fil ce qui permet notamment de réaliser le relevé seul.

III. Observations archéologiques d'ensemble

III.1. Phase 1. Une nouvelle prison du XIX^e siècle

A partir de la Révolution, les prisons sont gérées par le Conseil général. Celle d'Autun est alors située dans les bâtiments de l'ancien Présidial qui deviendra le Palais de Justice. La construction d'une nouvelle prison à Autun est motivée par la vétusté de l'ancienne décrite alors comme insalubre et où les prévenus, condamnés, hommes, femmes et mineurs sont mélangés. Un projet est alors proposé par l'architecte André Berthier en 1847.

III.1.1. La conception

Le *panopticon* est développé par Jérémie Bentham dès 1791. Il dessine un édifice rond avec des cellules individuelles ; l'observation des prisonniers y est totale grâce à une tour de surveillance située au centre du bâtiment. L'idée de Bentham est que, le prisonnier, se sentant constamment surveillé, intègre une norme de bonne conduite et change sa manière d'être.

En France, ce n'est pas avant la seconde moitié du XIX^e siècle que plusieurs réflexions sont entamées autour du système pénitentiaire : l'idée de l'isolement cellulaire ainsi que le modèle panoptique se développent.

Dans la première moitié du XIX^e siècle, la prison d'Autun est vétuste et une nouvelle mérite d'être construite. Les plans proposés par l'architecture André Berthier sont retenus et s'appuient sur les deux courants de pensée présentés précédemment (**fig. 13 et 14**). La nouvelle prison d'Autun s'articulera autour d'un bâtiment de détention circulaire et d'un bâtiment d'administration rectangulaire. L'architecte appliquera par ailleurs à la lettre les recommandations de la circulaire sur la construction des prisons départementales publiée le 9 août 1841⁴ (taille des geôles, disposition d'un chemin de ronde...). Ces prescriptions fournies par la circulaire seront détaillées dans la partie sur la construction de la prison (III.1.3. La construction).

4 Circulaire de Duchâtel transcrite disponible dans le volume 2 – p. 47.

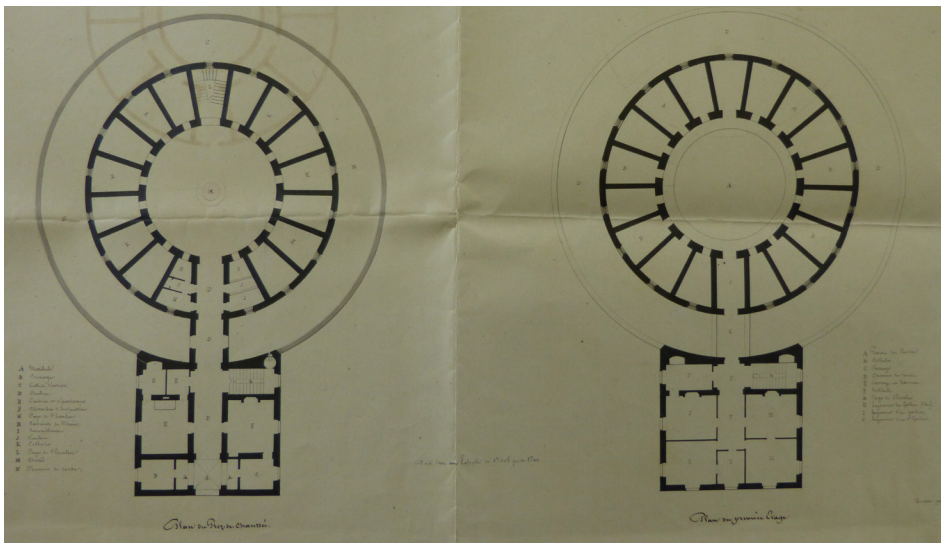


Fig. 13. Plan de projet de l'architecte André Berthier – rez-de-chaussée et étages cellulaires.

Archives départementales de Saône-et-Loire

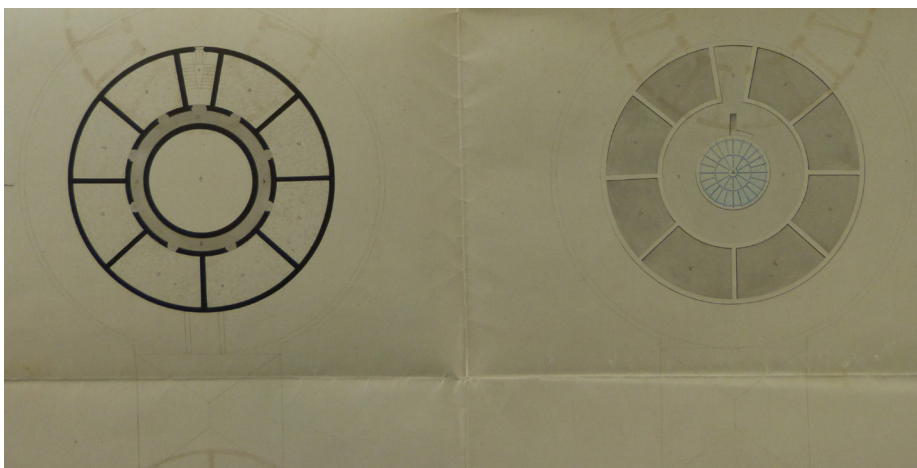


Fig. 14. Plan de projet de l'architecte André Berthier – 3ème étage et toiture.

Archives départementales de Saône-et-Loire

Le plan dessiné par l'architecte André Berthier est composé à partir d'un module de base : ceci rend l'édifice particulièrement harmonieux car les espaces sont proportionnels. Ce module de base est un cercle de 1,45 m de rayon. En élévation, nous serions sur une base d'un cercle de 0,85 m de rayon. La détermination de ces modules a été réalisée à partir des observations et des mesures prises dans les pièces au rez-de-chaussée de la prison (fig. 15).

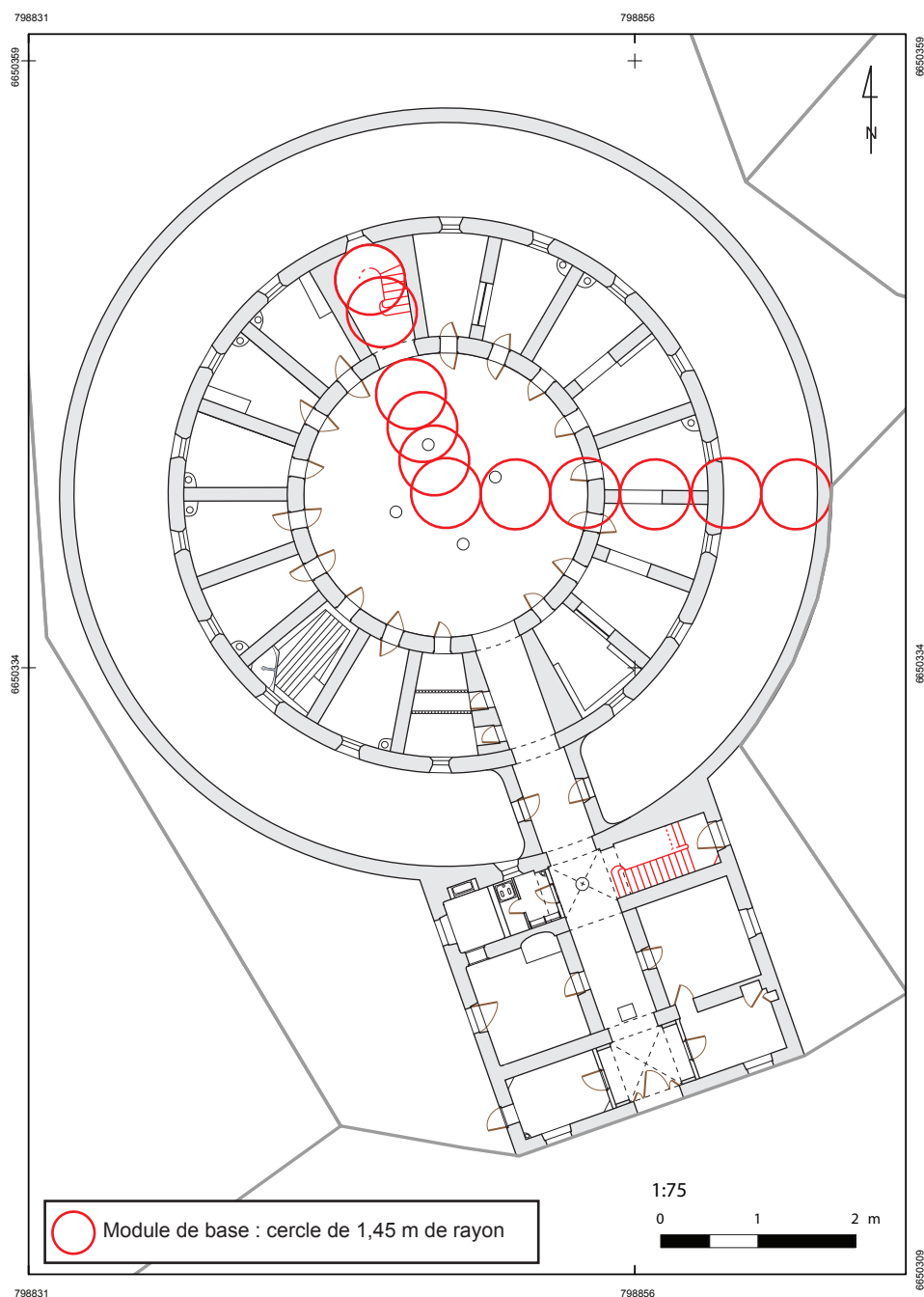


Fig. 15. Projection du module de base utilisé pour la conception de la prison panoptique.
DAO A. Roger, ech. 1:75

Potentialités :

La détermination de modules de base pour la conception de la prison reste à préciser et à approfondir. Il faudrait vérifier si ces derniers sont valables uniquement pour la construction des maçonneries ou si ceux-ci déterminent également l'emplacement et la taille des éléments de détails comme les baies ou encore les coursives.

La présence même d'un module de base est particulièrement intéressante d'autant plus qu'on ne s'attend pas forcément à avoir une architecture harmonieuse dans une prison : l'objectif principal n'est pas le « beau » mais plutôt le « pratique » pour l'enfermement. Cette conception architecturale s'explique peut-être par le fait que l'architecte André Berthier a, au cours de sa carrière, conçu essentiellement des églises ; édifices pour lesquels la recherche d'harmonie paraît plus pertinente.

III.1.2. Les approvisionnements de matériaux

Les archives⁵ concernant la construction de la prison listent des noms de carrières d'approvisionnement. Les informations recueillies sont confirmées par les observations réalisées sur le bâti.

- Les pierres : (fig.16)

Tous les murs et toutes les voûtes sont construits en moellons (module moyen : 0,10 m de hauteur sur 0,06 m de longueur) : nous avons pu repérer des moellons de calcaire et grès en partie basse des maçonneries. L'accès aux élévations n'étant pas possible sans échafaudages, il est possible que d'autres matériaux soient employés. Les assises font en moyenne 10 cm de hauteur. Des assises de réglages peuvent être observées ; elles sont en moellons de module plus imposant (module moyen : 0,10 m de hauteur sur 0,32 m de longueur). Toutes les baies (portes et fenêtres) sont construites en pierres de taille de grès et sont toutes aménagées dans les maçonneries.

Les seuils des portes ainsi que le dallage de l'espace PR_RDC_04 et des coursives sont en pierres de taille de calcaire provenant de Curgy et de Nolay. Une lettre adressée le 11 août 1856 au préfet⁶, nous indique que les pierres qui devaient être extraites à Curgy ont finalement été prises à la carrière de Nolay (calcaire à gryphées).

Les escaliers de la maison du gardien, des caves et de la prison sont en belles pierres de taille provenant de Meursault⁷ : d'après la carte géologique plusieurs affleurements de calcaires sont situés autour de cette ville.

5 Côtes 4N27 et 4N28 : archives départementales de Saône-et-Loire.

6 ADSL : côte 4N28

7 Ibid.



Fig. 16. Vue du parement extérieur de la prison.
Cliché C. Couderc

- Le sable :

Les sablières de l'Arroux étant épuisées ; c'est le sable de Millery qui a été utilisé lors de la construction⁸.

- Le bois : (fig. 17)

Nous savons, à partir des archives, que les cintres des voûtes et la charpente de la coupole était en chêne et sapin. Les planchers de la maison du gardien et de la prison sont en sapin⁹.

- Le bitume : (fig. 18)

Les cours de promenade situées au dernier étage de la prison ont un sol en asphalté¹⁰.

8 Ibid.

9 Ibid.

10 ADSL : côte 4N28



Fig. 17. Parquet ancien d'une geôle.
Cliché A. Roger



Fig. 18. Cours de promenade avec sol en bitume.
Cliché C. Couderc

Potentialités :

La plupart des maçonneries intérieures sont enduites et l'accès aux élévations extérieures n'est pas possibles sans une nacelle ou un échafaudage. Notre fenêtre d'observation est donc assez réduite et ne rend pas totalement compte de l'ensemble des matériaux employés.

III.1.3. La construction

Suite à la validation du projet de l'architecte André Berthier, plusieurs terrains sont envisagés pour la construction de la nouvelle prison. Tous sont au voisinage du Palais de justice :

- Le premier emplacement sélectionné s'articule autour de l'hôtel Lacomme, sa cour et le jardin situé à l'est de l'hôtel Rolin, longeant le rempart formant terrasse.

- Le second emplacement correspond à une propriété contenant une maison d'habitation, un jardin et des cours.

Finalement, l'espace retenu est le premier suivant quelques ajustements : seul le jardin de l'hôtel Lacomme est acheté ; la maison de Monsieur Lagrange, située entre ce jardin et la place Saint-Louis, vient compléter la zone prévue pour la construction de la prison. L'acquisition des terrains fut fastidieuse ; les négociations avec les propriétaires durèrent 2 ans. Monsieur L'Homme de Mercey, propriétaire de l'hôtel Lacomme, accepte finalement de vendre son jardin situé à l'est de l'hôtel Rolin. Monsieur Lagrange vend pour sa part une maison canoniale composée de trois ailes entourant une cour qui sera détruite pour l'occasion (**fig. 19**).

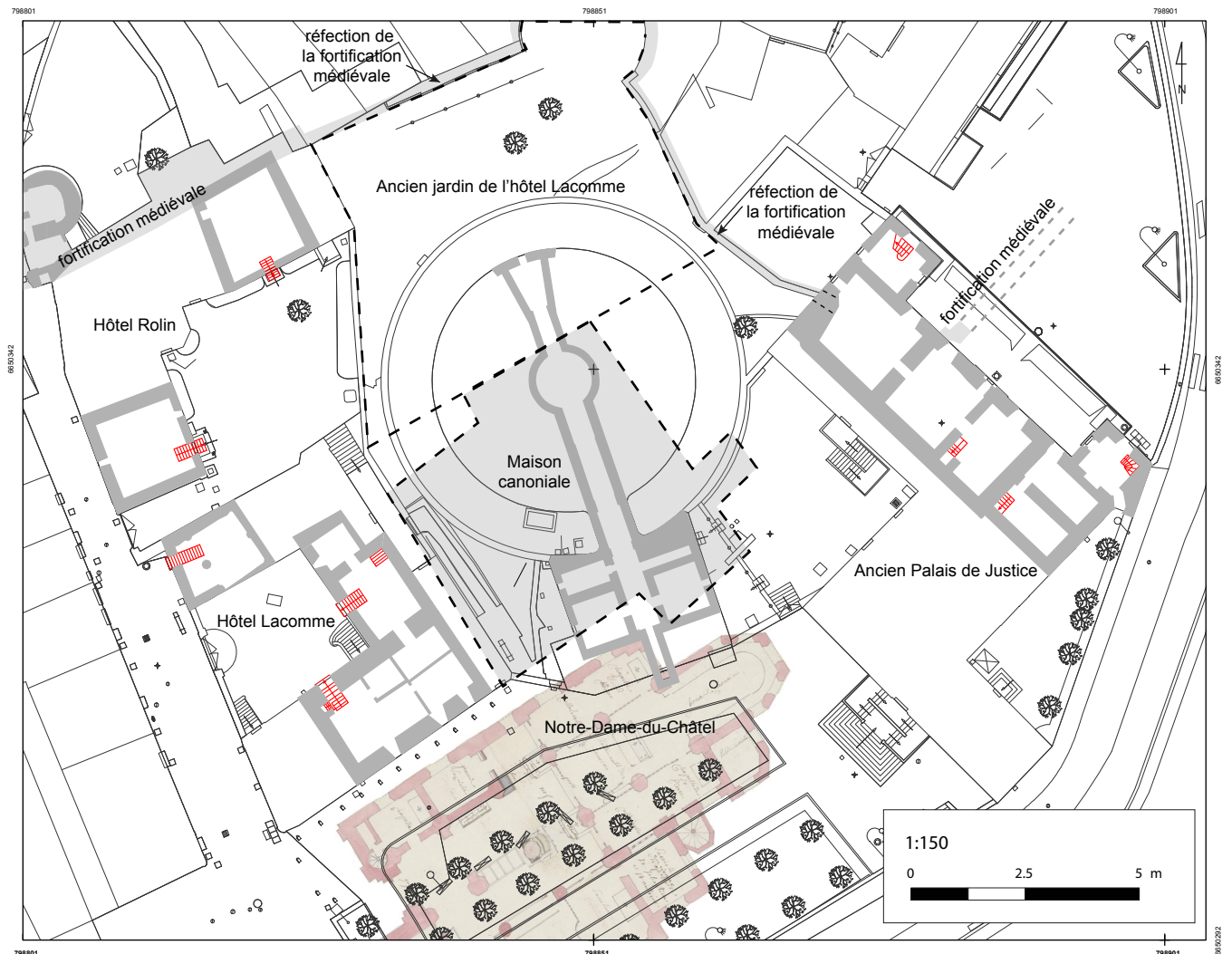


Fig. 19. Localisation de la prison par rapport aux bâtiments voisins.
DAO A. Tisserand, ech. 1:150

La construction de la prison débute en 1854.

La prison est précédée d'un bâtiment quadrangulaire qui s'étend sur quatre niveaux reliés par un escalier en pierres de taille. Le sous-sol présente 3 pièces : deux servent de caves (E_RDJ_04.4 et E_RDJ_04.3) et la troisième est une geôle d'isolement (E_RDJ_04.2) dénommée par les détenus comme « mitard ». Ces espaces sont desservis par un couloir (E_RDJ_04.1) lui-même accessible par un escalier droit situé sous l'escalier principal de la maison du gardien (MG_RDC_08). Les six espaces du rez-de-chaussée servent aux services administratifs tandis que le premier étage est réservé au logement des gardiens (**fig. 20 et 21**).

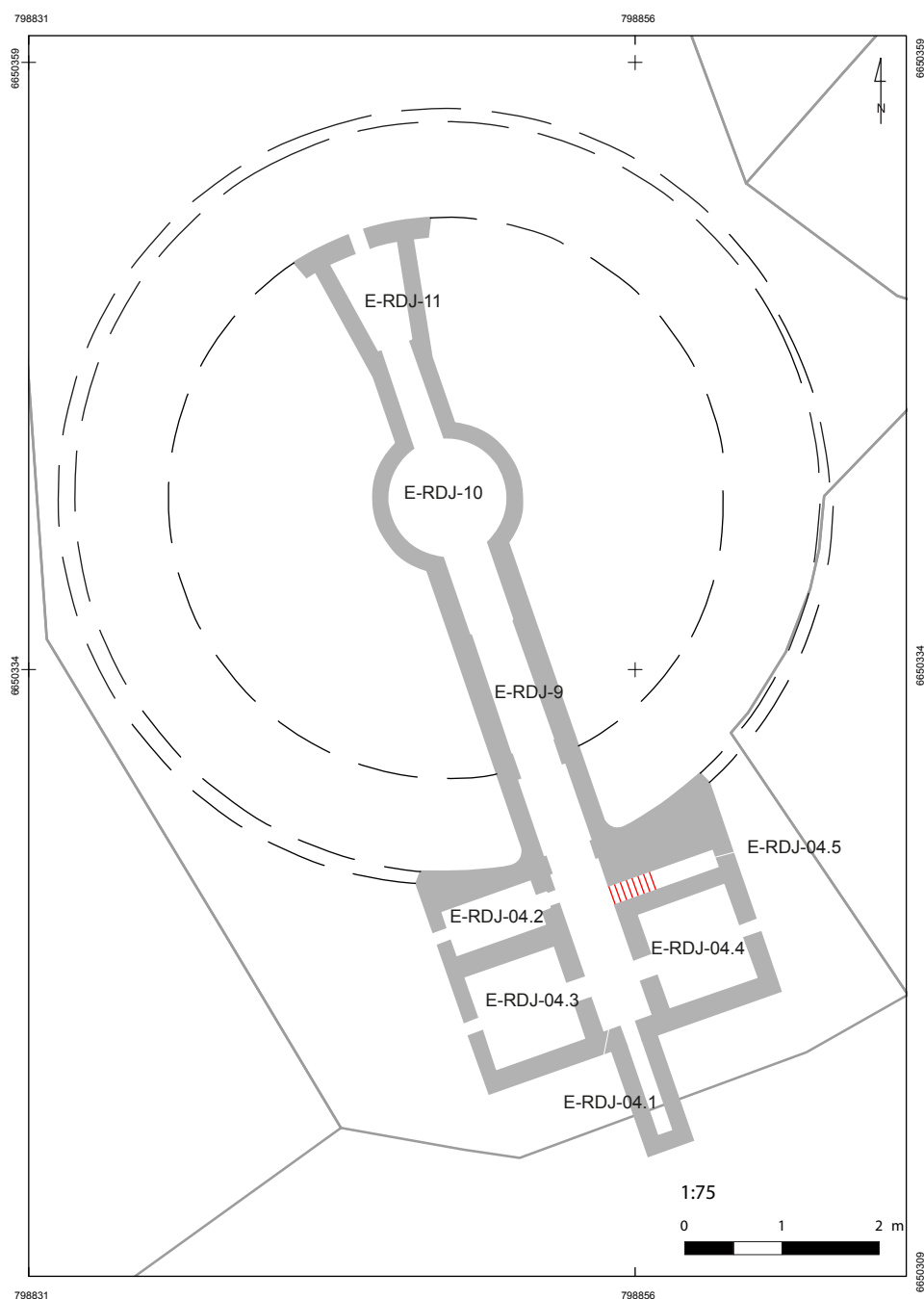


Fig. 20. Localisation des espaces au sous-sol de la prison.

DAO A. Tisserand, ech. 1:75

Depuis l'extérieur, nous pouvons remarquer la présence d'une corniche moulurée qui couronne le sommet des murs et soutient la toiture. Les parements extérieurs des UM 26 à 28 présentent un enduit lisse en mortier beige-rosé comprenant beaucoup de graviers fins. Toutes les ouvertures sont en pierres de taille en grès et sont peintes en blanc à l'exception de la porte principale qui est peinte en bleu et jaune avec l'inscription « maison d'arrêt » au niveau de l'arc couvrant la porte. Le pavillon des gardiens est fermé au nord par le mur de clôture du chemin de ronde (UM 25) qui ceinture la prison. Cette maçonnerie marque le passage entre le bâtiment des gardiens et la prison elle-même. L'appareil de l'UM 25 est constitué de moellons liés par un mortier rose-beige avec beaucoup de graviers. Les deux parements du mur 25 sont recouverts par plusieurs couches de mortier (fig. 22) :

- Le gobetis : couche de mortier beige assez sableux comprenant des gros graviers. Cette couche permet l'accroche de la seconde.
- corps d'enduit : deuxième couche de mortier, gris avec des nodules de TCA et quelques charbons.
- enduit de parement : c'est un mortier rosé avec des graviers assez fins. C'est la couche de finition de l'enduit de façade.

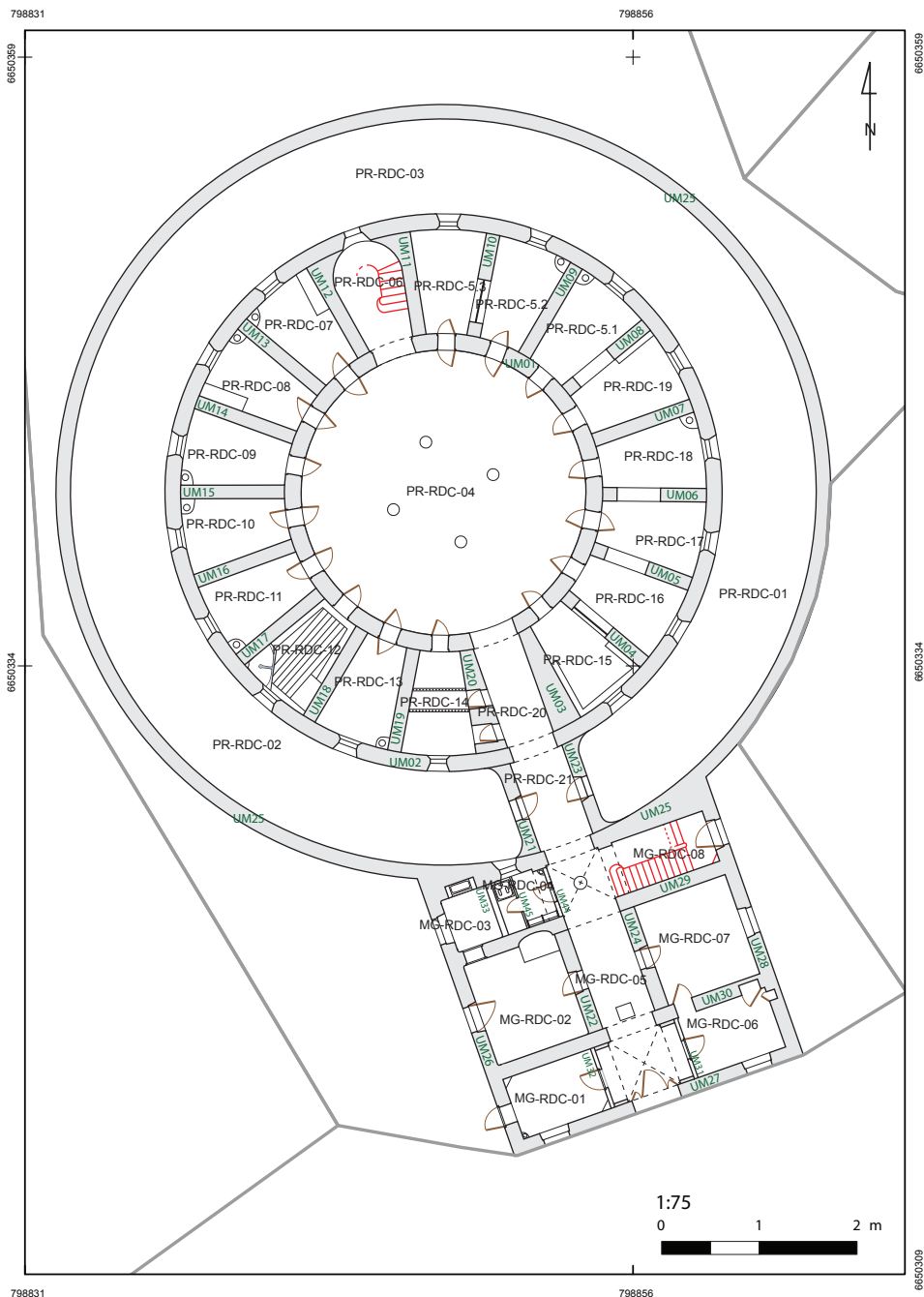


Fig. 21. Localisation des espaces au rez-de-chaussée.
DAO A. Roger, ech. 1:75

Au passage de la porte d'entrée de la maison, nous débouchons sur un couloir (MG_RDC_05) depuis lequel nous pouvons apercevoir le cœur de la prison (PR_RDC_04) (fig. 23). L'entrée ainsi que l'extrémité nord du couloir sont couvertes d'une voûte tandis que la partie centrale présente un plafond. Toutes les autres pièces de la maison du gardien, que ce soit au rez-de-chaussée ou au premier étage, sont couvertes par un plafond. Le sol est en grandes dalles de calcaire : nous pouvons souligner la présence d'une ligne en petites pierres rouges dans le dallage ; elle est située dans l'axe de l'UM 29. Toutes les autres pièces du rez-de-chaussée ont un sol en béton à l'exception de la pièce MG_RDC_03 qui dispose d'un carrelage noir et gris. Le sol des combles est en petites tomettes carrées (fig. 24).

Tous les parements intérieurs des murs du bâtiment des gardiens sont recouverts, soit par des enduits soit par du papier peint : l'appareil des UM 26 à 45 (voir plan des murs p. 59 à 64) n'a donc pas pu être observé. Les fenêtres sont strictement identiques (1,25 m de largeur et 2 m de hauteur) à l'exception des fenêtres 49 (0,90 m de largeur et 1,81 m de hauteur) et 117 (0,60 m de largeur et 0,53 m de hauteur) aménagées dans le mur 25.



Fig. 22. Mur périmétral de la prison.
Cliché C. Couderc



Fig. 23. Couloir de la maison du gardien .
Cliché C. Couderc



Fig. 24. Combles de la maison du gardien.
Cliché C. Couderc

Les murs n'ont pas tous la même épaisseur : les maçonneries 31 à 45 font entre 7 cm et 17 cm de largeur tandis que celles 25 à 30 font en moyenne 60 cm de largeur (voir plan des murs p. 59 à 64). Les murs 31 à 45 sont très certainement des cloisons légères en briques comme celles observées dans les combles (UM 47 à 52) qui font 7 cm d'épaisseur et sont constituées de briques et plâtre. Ces dernières ne semblent pas chaînées aux murs principaux de la maison (UM 25 à 28) mais plutôt appuyées contre ceux-ci. Les chambranles des portes aménagées dans ces cloisons sont en bois (fig. 25).

Nous l'avons vu, le mur 25 marque le passage entre le pavillon des gardiens et la prison. Il est chaîné aux murs 21 et 23 qui forment un couloir percé de deux portes en pierres de taille en grès ouvrant sur le chemin de ronde. Cette voie aménagée pour l'observation et la surveillance de la prison fait partie du programme prescrit dans la circulaire de 1841¹¹ qui précise que « le mur extérieur sera le plus élevé ; il aura au moins cinq mètres d'élévation » ce qui correspond exactement à la hauteur de l'UM 25. La circulaire indique également que les angles intérieurs des murs devront toujours être arrondis. Or, les chaines d'angles des UM 25 et 23, 02 et 23, 25 et 21 et 02 et 21 sont arrondies (voir plan des murs p. 59 à 64) (fig. 26).

Le couloir se poursuit, fermé par les murs 3 et 20, et dessert la rotonde, espace central de la prison.

¹¹ Circulaire de Duchâtel – volume 2 p.47.



Fig. 25. Cloisons en briques clôturant l'espace des combles de la maison du gardien.

Cliché C. Couderc



Fig. 26. Chaine d'angle arrondie au niveau du chemin de ronde.

Cliché C. Couderc

Le bâtiment principal de la prison est constitué de deux cercles concentriques reliés par des maçonneries formant 58 pièces réparties sur 4 niveaux reliés par un escalier en vis suspendu. A ces 4 niveaux il faut rajouter un sous-sol (voir plan des murs et espaces p. 59 à 64) servant de chaufferie (E_RDJ_10) : cette dernière est accessible par l'intermédiaire d'un couloir (E_RDJ_09) situé dans la continuité de celui du sous-sol du pavillon d'entrée (E_RDJ_04.1).

Une corniche, sensiblement similaire à celle de la maison des gardiens, orne le haut du bâtiment. Le parement extérieur du bâtiment circulaire (UM 2) est protégé du même revêtement que celui décrit plus haut sur l'UM 25. Son état de dégradation est avancé : plusieurs parties sont effondrées et laissent apparaître l'appareil de l'UM 2 (**fig. 27**). Les enduits intérieurs recouvrant les maçonneries de la prison sont également en mauvais état et plusieurs pans complets de revêtement sont aujourd'hui au sol. L'appareil des UM 1 à 20 étant ponctuellement visible, aucun décroustement n'a été réalisé. Tous les murs (voir plan des murs et espaces p. 59 à 64) font en moyenne 0,60 m de largeur et sont construits en moellons liés par un mortier rose-beige comprenant beaucoup de graviers. Les quelques points d'observation tendent à montrer que ces maçonneries sont chaînées et contemporaines des voûtes (UM 52 à 111) (**fig. 28**).



Fig. 27. Etat du parement extérieur de la prison (UM 2).

Cliché Com'Air



Fig. 28. Appareil des murs de la prison.

Cliché C. Couderc

Toutes les pièces du rez-de-chaussée, 1^{er} et 2^{ème} étage sont sensiblement identiques : elles sont de plan trapézoïdale et mesurent en moyenne 4,28 m de longueur, 1,73 m de largeur du côté de l'UM 1 et 3,14 m de largeur du côté de l'UM 2. Plusieurs pièces du rez-de-chaussée communiquent entre elles (voir plan des murs et espaces p. 59 à 64) : les espaces PR_RDC_05.3 et PR_RDC_05.2 forment des cellules doubles ; il en est de même pour les pièces PR_RDC_05.1 et PR_RDC_19. Enfin, les quatre pièces PR_RDC_18, PR_RDC_17, PR_RDC_16 sont également regroupées et devaient être reliées à la pièce PR_RDC_15 : nous pouvons encore observer l'ouverture dans le mur 4 mais celle-ci est aujourd'hui bouchée par ce qui semble être du contreplaqué. Toutes les ouvertures (baies 37 à 41) ont la même forme et les mêmes dimensions : ces baies plein-cintre font 1,79 m de largeur et 2,59 m de hauteur.

Une voûte en plein-cintre couvre chaque pièce (**fig. 29**) ; le faite de cette dernière est situé à 3,10 m de hauteur. Toutes les geôles sont pourvues de parquet à l'exception de l'espace PR_RDC_14 qui, comme la rotonde ou les espaces de circulation, dispose d'un sol en dalles de pierre.

Les pièces sont accessibles depuis la rotonde ou via des coursives fermées par une rambarde en fer (**fig. 30**). Chaque espace est éclairé par une fenêtre (voir relevé des fenêtres – volume 2 p. 96) aménagée dans l'UM 02 : elles sont strictement identiques (0,90 m de largeur, 1 m de hauteur) et situées à 2 m du niveau de sol : construites en pierres de taille, elles sont surmontées d'un arc de décharge visible en façade. Seules les fenêtres éclairant l'escalier sont plus grandes (1 m de largeur et 2 m de hauteur).

A nouveau, nous pouvons constater que l'architecte a bien suivi la circulaire de 1841 : les préconisations en termes de dimensions des geôles et de hauteur de l'appui de la fenêtre sont respectées.

Le 3^{ème} étage présente 8 cours de promenade à ciel ouvert (**fig. 31**) surplombées par une terrasse, desservie par un escalier droit, formant un 4^{ème} étage. Cette dernière permet la surveillance des détenus dans les cours ; elle s'articule autour d'une verrière, percée dans la coupole, qui éclaire la rotonde de l'édifice.

La prison est réceptionnée provisoirement le 15 mai 1856. L'inspection finale du chantier a lieu le 11 août 1856 mais l'ouverture officielle avec le transfert des prisonniers ne se fera pas avant l'été 1857.



Fig. 29. Voutement de chaque geôle.
Cliché C. Couderc



Fig. 30. Coursive desservant les geôles dans les étages.
Cliché C. Couderc



Fig. 31. Cours de promenade originellement à ciel ouvert .

Cliché C. Couderc

Éléments de datation et potentialités : (fig. 32)

Les quelques fenêtres d'observation que nous avons rendent compte d'un ensemble bâti cohérent. Les maçonneries sont sensiblement appareillées de la même manière, les matériaux sont les mêmes, les baies, à l'exception de quelques singularités, sont identiques.

Ces constatations sont en adéquation avec ce que nous pouvons observer sur les plans datant de la construction de la prison à quelques exceptions près. Au rez-de-chaussée de la maison du gardien, les cloisons légères (UM 31, 32 et 44) ne sont pas disposées exactement au même endroit que sur le plan : soit ces maçonneries n'ont pas été placées à l'emplacement prévu par le plan dès l'origine, soit elles ont été décalées postérieurement.

La porte permettant de circuler entre les espace MG_RDC_06 et MG_RDC_07 est, sur les plans de l'architecte, située à l'emplacement du placard de la pièce MG_RDC_06 et à l'inverse, un placard est disposé sur l'emprise de la porte actuelle.

Le mur 45 n'existe pas sur le plan de l'architecte André Berthier et nous pouvons souligner que ce dernier vient couper la fenêtre 49 en deux ; il est donc très certainement postérieur à la construction de la prison.

Au premier étage de la maison du gardien, toutes les cloisons sont sensiblement à l'emplacement prévu sauf les murs 37 et 38 qui ne sont pas visibles sur les plans de construction.

Le plan de 1860 faisant état de la prison montre le même agencement que celui sur le plan de projet : les différences observées sur le pavillon des gardiens résulteraient de modifications postérieures à la construction.

Dans le bâtiment principal de la prison, plusieurs éléments divergent également par rapport aux plans. Il n'existe pas de passage au premier étage entre la maison du gardien et la coursière desservant les cellules. Aussi, les ouvertures (baies 37 à 41) reliant les pièces situées dans la partie orientale de la prison ne sont vraisemblablement pas prévues sur le projet : l'enduit recouvrant ces pièces est en bon état, nous ne pouvons donc pas savoir si ces ouvertures ont été réinsérées ou non. Le plan de 1860 confirmerait que les ouvertures 37 à 41 dateraient de la construction ou auraient été percées très rapidement après l'ouverture officielle de la prison.

L'unique moyen de vérifier la plupart de ces divergences entre le plan de projet et le bâtiment en lui-même serait de décrouler les maçonneries.

Un autre élément de la construction n'a pas été reconnu durant le diagnostic : les fondations du bâtiment circulaire. D'après les archives¹², au cours des travaux, les fondations ont été prolongées jusqu'à 7 m de hauteur afin d'atteindre le socle rocheux. Les remblais supérieurs étaient trop meubles pour permettre une bonne stabilité du bâtiment. La disposition et l'état de ces fondations ne sont pas connus.

¹² Archives départementales de Saône-et-Loire : côte 4N28.

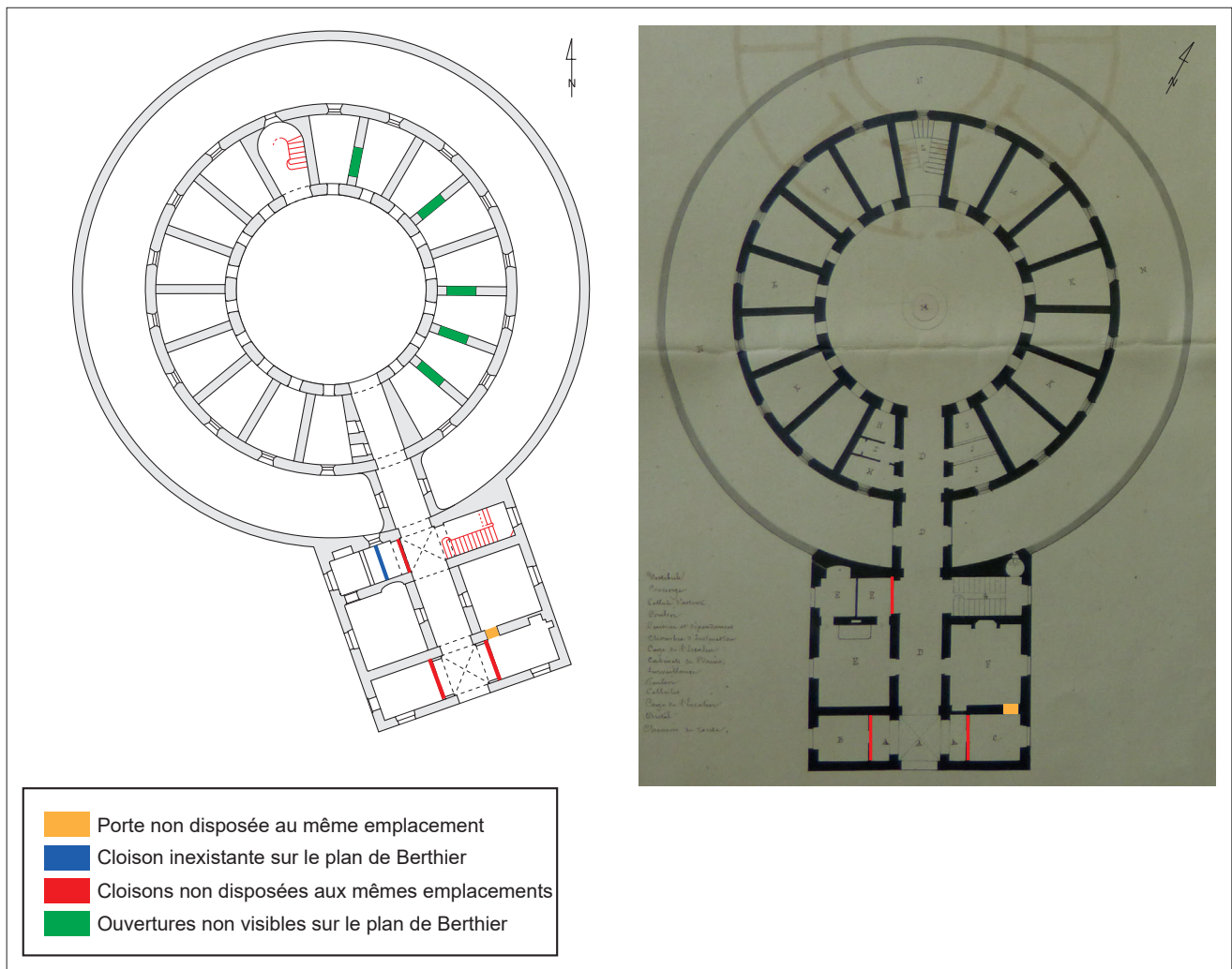


Fig. 32. Localisation des divergences entre le plan actuel de la prison et celui du projet de construction de l'architecte André Berthier.

C. Couderc

III.1.4. Les différents espaces

Peu d'éléments permettent d'identifier précisément les fonctions des pièces de la prison. Les geôles sont strictement identiques ; le mobilier présent dans ces dernières ainsi que les archives sont les seuls éléments permettant de distinguer différentes fonctions. La répartition des espaces présentée ci-dessous est celle prévue lors de la construction de la prison ; nous verrons, dans les phases suivantes, qu'elle va rapidement changer au gré des besoins.

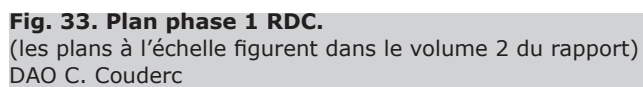
III.1.4.1. Les espaces administratifs (fig. 33)

D'après les plans de construction, nous savons que la pièce MG_RDC_07 devait servir de chambre d'ins-truction. En juin 1857, le gardien chef fait l'acquisition de plusieurs pièces de mobilier pour fournir cet espace alors appelé « greffe » : un bureau, une armoire d'archives, un pupitre, un fauteuil, un registre pour écrouer les détenus de passage, un registre des punitions, un registre des relations avec la direction des postes, reliure des registres, plumes, papier, encre.

L'espace MG_RDC_06, pourvu d'une porte ouvrant directement sur le greffe, était prévu comme une salle d'attente où les détenus patientaient avant de passer devant le greffe.

Enfin, la pièce MG_RDC_01 accueillait le concierge.

Lors de leur arrivée dans la prison, les personnes étaient restreintes dans l'entrée ; une grille, située dans l'axe de l'UM 30, ferme l'accès à la prison. Elles passaient alors devant le concierge puis, si ce sont des visiteurs ils devaient être accompagnés au parloir ou si ce sont des prévenus ils étaient conduits dans la salle d'attente avant de passer devant le greffe.



Nous avons souligné plus haut la présence d'une ligne de pierres rouges (**fig. 34**) dans le sol du couloir d'entrée (MG_RDC_05) ; à l'aplomb de cette ligne, en partie haute du mur 29, nous pouvons remarquer une inscription indiquant « Entrez doucement SVP » : cette ligne marque donc peut être l'entrée symbolique dans la prison (**fig. 35**).



Fig. 34. Localisation de la ligne rouge dans le couloir de la maison du gardien et de la trappe permettant le passage de denrées à la cave.
Cliché C. Couderc

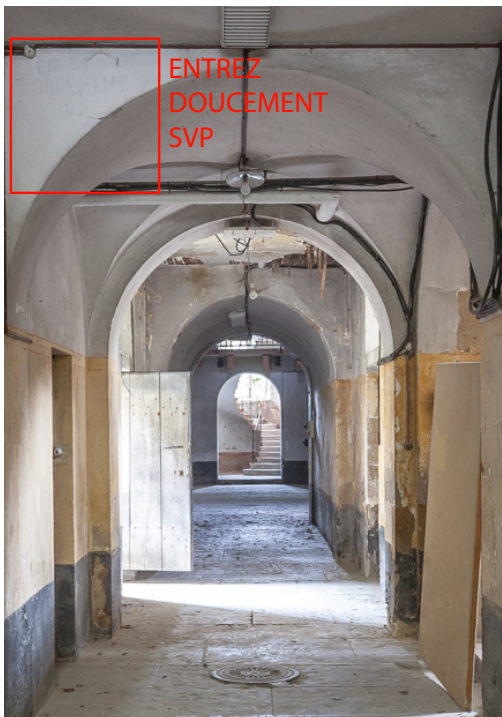


Fig. 35. Inscription visible en partie haute du mur 29.
Cliché C. Couderc

Toutes ces fonctions sont spécifiées sur les plans de construction, aucun élément du bâti ou du mobilier ne permet de vérifier l'attribution de ces fonctions à ces espaces qui sont aujourd'hui entièrement restaurés pour les besoins du musée (espace de stockage de la boutique du musée Rolin). Les plans postérieurs (1860, 1879) confirmeraient cette répartition des tâches.

Les observations sur la stratigraphie des enduits de la maison du gardien n'a pas permis d'identifier précisément différents états de revêtements. Beaucoup d'espaces ont été restaurés mais il semblerait que toutes les pièces aient présentées un enduit blanc au moment de la réception du chantier.

III.1.4.2. La cuisine des détenus et ses dépendances (fig. 33)

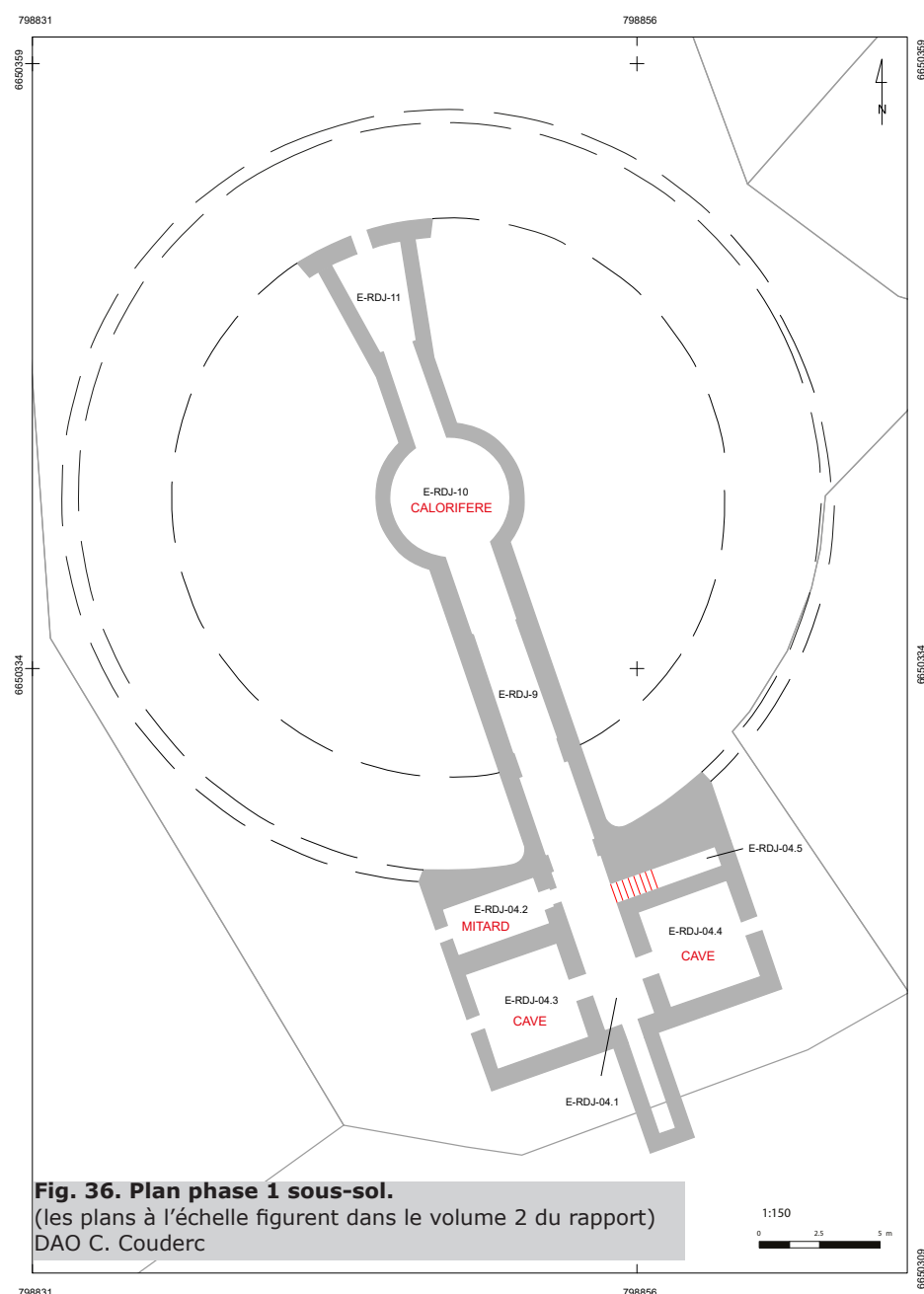
La circulaire de 1841 prévoit l'installation de la cuisine des détenues avec ses dépendances dans le bâtiment d'administration. Un seul espace au rez-de-chaussée répond à cette fonction : l'espace MG_RDC_02 présente une grande cheminée et un évier situé dans l'extension nord (MG_RDC_03). Le plan d'André Berthier place bien la cuisine dans l'espace MG_RDC_02 mais la cheminée que nous pouvons aujourd'hui observer n'est pas située au même endroit que celui prévu sur les plans.

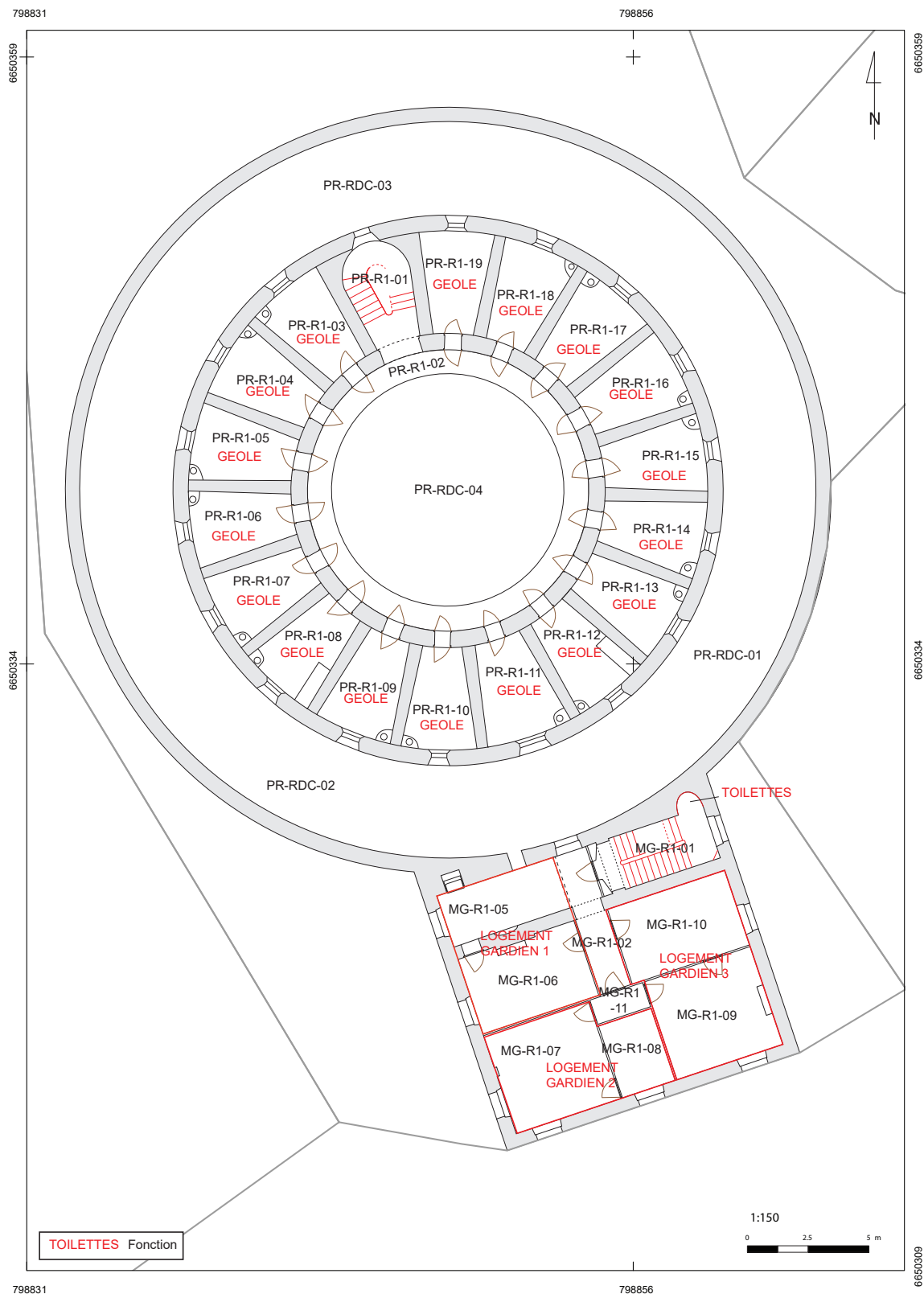
Le plan de construction prévoit deux pièces de dépendances : MG_RDC_03 et MG_RDC_04. Cette dernière devait communiquer avec la cuisine par l'intermédiaire d'une porte aménagée dans le mur 29 mais cet emplacement est occupé par la cheminée. La pièce MG_RDC_04 n'a donc peut-être jamais servi de dépendance à la cuisine.

III.1.4.3. Le logement des gardiens et ses caves (fig. 36 et 37)

L'architecte André Berthier prévoit 3 ensembles au premier étage de la maison du gardien constitués de 2 pièces chacun pour le logement du gardien chef et de deux gardiens ordinaires. Les papiers peints observés dans les différentes pièces du premier étage sont du XX^e siècle ; aucun papier peint plus ancien n'a été repéré. La cuisine, aujourd'hui visible dans l'espace MG_R1_05, n'était pas prévue lors de la construction ; elle servait de logement. Des toilettes sont aménagées dans une niche située sur le palier de l'entresol.

Deux caves sont disposées au sous-sol (E_RDJ_04.4 et E_RDJ_04.5) : les denrées pouvaient être apportées et remontées au rez-de-chaussée à l'aide d'une trappe ménagée dans le couloir (MG_RDC_05) (fig. 34). Les caves sont toutes peintes en blanc.



**Fig. 37. Plan phase 1 1^{er} étage.**

(les plans à l'échelle figurent dans le volume 2 du rapport)
DAO C. Couderc

III.1.4.4. Les geôles (fig. 38)

D'après le plan d'André Berthier, lors de la réception de la prison, celle-ci contient 48 geôles réparties entre le rez-de-chaussée et le 1^{er} et le 2^{ème} étage. Une geôle d'isolement est prévue au sous-sol de la maison du gardien. Elle présente un soupirail dans l'UM 26 fermé par des barreaux. Celle-ci devait pouvoir être totalement obscurcie et le détenu puni ne devait pas être entendu depuis les autres geôles d'où son emplacement au sous-sol. Cette pièce est communément appelée « mitard » (fig. 39).



Fig. 38. Vue d'une geôle type.
Cliché C. Couderc



Fig. 39. Vue du mitard.
Cliché C. Couderc

La prison d'Autun a été conçue comme une prison d'hommes, il n'y a pas de quartier réservé aux femmes. Dans les faits nous savons que furent emprisonnés à la fois des hommes et des femmes, mineurs et majeurs, prévenus et condamnés, civils et militaires. En 1858, les archives indiquent que le nombre maximum de détenus est de 48 personnes. Les femmes et mineurs sont minoritaires.

Toutes les geôles présentent deux portes en bois (voir relevé des portes et serrures volume 2 p. 94 et 95) : la porte intérieure (côté geôle) est fermée par un crochet en fer qui est bloqué, lorsqu'il est fermé, par la serrure de la porte extérieure (côté rotonde). La porte extérieure est pourvue d'un abat-jour permettant aux gardiens d'observer la geôle sans ouvrir les portes. Une trappe métallique fermée par une serrure située au centre de la grille de la porte intérieure permettait le passage des repas.

Les vasistas aménagés dans l'UM 2 peuvent être ouverts/fermés depuis la rotonde à l'aide d'un système de chaînette et poulies. Le gardien pouvait donc contrôler l'ouverture des fenêtres sans pénétrer dans la geôle.

Le mobilier se réduit à une pailleasse en bois et des toilettes. Des matelas, draps, traversins et enveloppes de pailleasses étaient fournis. Grâce aux inventaires du mobilier (voir volume 2 inventaires du mobilier p. 55) de la prison (détail d'après l'inventaire de juillet 1857, ADSL côte 1Y132), nous savons ce que portaient les détenus :

- Des chemises, tabliers à poches, mouchoirs de poche, bas de coton, bas de laine, jupons de dessous, robes en laine, robes en coton et fichus étaient prévus pour les jeunes filles et femmes.
- Des chemises, cravates, mouchoirs de poche, chaussons en laine, pantalons en laine, pantalons en cou-tils, vestes en laine, vestes en coutils étaient prévus pour les jeunes garçons et hommes.

L'enduit peint datant de la construction de la prison est blanc. Il repose sur plusieurs aplats de mortier permettant l'accroche de cet enduit peint sur l'appareil en moellons. Sur les baies en grès, nous pouvons observer un simple badigeon blanc sans mortier préparatoire.

III.1.4.5. Le parloir (voir plan RDC phase 1 Volume 2 p. 83)

L'espace PR_RDC_14 (**fig. 40**) présente des dispositions caractéristiques d'un parloir. La pièce est séparée en 3 parties par deux murets surmontés de barreaux s'étendant jusqu'à la voûte : actuellement les barreaux ont été restitués en bois grâce au tournage de films (les barreaux en fer ont été vendus au poids du métal par l'ancien propriétaire de la prison). Cette pièce est la seule qui présente comme les espaces de circulations, un dallage en pierres de taille. La partie nord est accessible par une porte donnant sur la rotonde. La partie centrale en forme de couloir ainsi que l'espace sud sont accessibles depuis l'espace PR_RDC_20.

Selon les plans d'André Berthier le parloir devait être placé dans la pièce PR_RDC_15. L'espace où nous l'avons reconnu devait être dévolu aux bains. Nous n'avons pas repéré de traces de bouchage de baies dans le mur 3 qui auraient pu correspondre aux accès au parloir par les visiteurs et les gardiens. Un décroûtage des enduits disposés sur l'UM 3 permettrait de confirmer ou non si l'espace PR_RDC_15 a, à l'origine, correspondu à un parloir. Si l'espace PR_RDC_14 servait de salle des bains cela paraîtrait surprenant car nous n'avons aucune trace d'abduction d'eau ou de système d'évacuation. Enfin, le plan de 1860, montre clairement le parloir au niveau de l'espace PR_RDC_14.

III.1.4.6. Les espaces d'hygiène (voir plan RDC phase 1 Volume 2 p. 83)

Actuellement, l'espace PR_RDC_12 présente toutes les caractéristiques d'une salle de douches (**fig.41**): béton hydraulique au sol et aux murs, arrivée d'eau et évacuation. Mais, si l'on observe les enduits recouvrant les murs, nous pouvons constater que l'enduit hydraulique n'est pas le premier revêtement de cet espace. Celui-ci recouvre un ensemble d'enduits peints blancs, jaune et rouge.



Fig. 40. Le parloir (PR_RDC_14).
Cliché C. Couderc



Fig. 41. La douche (PR_RDC_12).
Cliché C. Couderc

Sur les plans de l'architecte André Berthier, la salle des bains n'est pas située dans l'espace PR_RDC_12 mais dans celui PR_RDC_15. Ce dernier ne présente aujourd'hui aucune des dispositions marquées par André Berthier sur ces plans. Nous n'avons pas pu vérifier si cet espace a pu servir de douche.

Le décompte des travaux de la construction de la prison daté de juillet 1856 indique l'achat d'« une fenêtre de la salle des bains » et de « 16 fenêtres des cellules et du parloir » : or il n'y a que 16 pièces au rez-de-chaussée ; la salle des bains est donc irrémédiablement située dans la maison des gardiens. Ce même document, mentionne plusieurs fois toutes les pièces de la maison du gardien, en procédant par élimination, la seule pièce pouvant servir de salle des bains est celle MG_RDC_04. De plus, sur le plan de 1860, il semblerait qu'une baignoire soit installée dans cet espace et il est indiqué comme « salle des bains » sur les plans de 1879.

III.1.4.7. L'autel (voir plan RDC phase 1 Volume 2 p. 83)

La circulaire de 1841 préconise de « trouver un moyen de faire assister les prévenus à la messe et aux exercices des autres cultes sans les faire sortir de leurs cellules ». Aucun espace situé dans la prison n'a pu être identifié comme servant de chapelle.

Les archives nous fournissent quelques informations : André Berthier aurait placé l'autel au centre de la rotonde (espace PR_RDC_04) ainsi, tous les détenus pouvaient entendre la messe. La France est un pays majoritairement chrétien mais laïc ; nous ne savons pas si des dispositions étaient faites pour la célébration des offices d'autres religions. Le règlement général des prisons prévoit que les ministres des autres cultes se chargent des détenus de confession différente que chrétienne mais nous ne savons pas comment cela était organisé. Plusieurs graffitis pourraient témoigner de la présence de juifs (étoiles de David) et de musulmans (croissants de lune ; personnes d'origine algérienne) dans la prison.

III.1.4.8. La chaufferie (voir plan sous-sol phase 1 Volume 2 p. 82)

L'espace souterrain situé sous le bâtiment circulaire de la prison servait de chaufferie (**fig. 42**). Le calorifère était disposé dans l'espace E_RDJ_10. Nous pouvons encore observer l'ensemble des conduits qui servaient à l'évacuation des fumées et à la diffusion de la chaleur dans la prison.



Fig. 42. La chaufferie.
Cliché C. Couderc

III.1.4.9. L'infirmerie (voir plan RDC phase 1 Volume 2 p. 83)

Aucun espace n'est prévu pour une infirmerie sur les plans de l'architecte. Les détenus malades étaient généralement transférés à l'hospice civil.

III.1.4.10. Les cours de promenade (voir plan 3^{er} étage phase 1 Volume 2 p. 86)

Les cours de promenade de la prison (**fig. 43**) sont situées sur le toit terrasse mais elles ont du très peu être utilisées étant donné que dès le 25 novembre 1856, une demande de conversion de ces espaces en chauffoirs et ateliers est adressée au préfet. Les cours de l'ancienne prison devaient toujours être utilisées : ces dernières sont situées entre le palais de justice, la prison et la maison du gardien.

III.1.5. Les réseaux

Le chauffage ou encore l'éclairage des espaces de la prison sont des préconisations formulées dans la circulaire de 1841. Plusieurs réseaux ont pu être repérés et certains ont été datés de la construction de la prison grâce aux détails apportés par les archives.



Fig. 43. Cours de promenade du troisième étage.

Cliché C. Couderc

III.1.5.1. Le chauffage par calorifère¹³

La prison est intégralement chauffée par un calorifère installé en soubassement et prévu dès la construction de l'édifice. En effet, toutes les conduites permettant la circulation de l'air chaud jusqu'aux différentes pièces des étages semblent maçonnées (**fig. 44**). La petite pièce située au nord de la salle du calorifère (E_RDJ_11) (voir plan du sous-sol la prison – p. 60) présente une baie dans laquelle nous pouvons remarquer la présence d'un tuyau. Ce dernier devait permettre l'alimentation en eau du calorifère (l'eau permet l'humidification permanente de l'air). C'est depuis cette même pièce (E_RDJ_11) que devait circuler en sous-sol le conduit d'alimentation en air froid. Nous avons pu remarquer durant la phase 1, tranche 6 du diagnostic¹⁴ que les murs de la pièce contenant le calorifère reposent directement sur l'enceinte tardo-antique mais que, étrangement, celle-ci a été démantelée au niveau de l'espace E_RDJ_11 : l'enceinte a très certainement été en partie détruite uniquement dans le but d'installer les conduites nécessaires à l'alimentation du calorifère (**fig. 45**). La prise d'air doit toujours être plus basse que la bouche de chaleur ce qui appuierait l'hypothèse d'un conduit en sous-sol.

¹³ CHAMPLY R., Nouvelle encyclopédie pratique du bâtiment et de l'habitation, vol. 10, 1910-1914.

¹⁴ Rapport de diagnostic phase 1/3, volume 1, p. 196-199.



Fig. 44. Conduits prévus pour la diffusion de l'air chaud dans les niveaux supérieurs.

Cliché C. Couderc

L'air froid (**fig. 46**) s'échauffe dans la chambre de chaleur et est évacué par treize conduits dont quatre aboutissent au centre de la rotonde (PR_RDC_04). Un autre conduit d'air chaud devait longer en partie supérieure le couloir du sous-sol desservant le calorifère (E_RDJ_09) et permettait de chauffer le rez-de-chaussée de la maison du gardien (MG_RDC_05). Il était fixé au faite de la voûte à l'aide d'étriers métalliques. Les autres conduits correspondent pour certains à des tuyaux de chaleur permettant de chauffer toutes les geôles et les autres servent à évacuer les fumées du calorifère. L'UM 1 est percé régulièrement de six petites conduites qui sont équipées de clés d'arrêt ou de réglage (les gardiens pouvaient régler le chauffage depuis l'espace PR_RDC_04) : deux tuyaux chauffent des geôles du rez-de-chaussée, deux autres sont pour deux geôles du 1^{er} étage et les deux dernières chauffent les pièces du 2^{ème} étage.

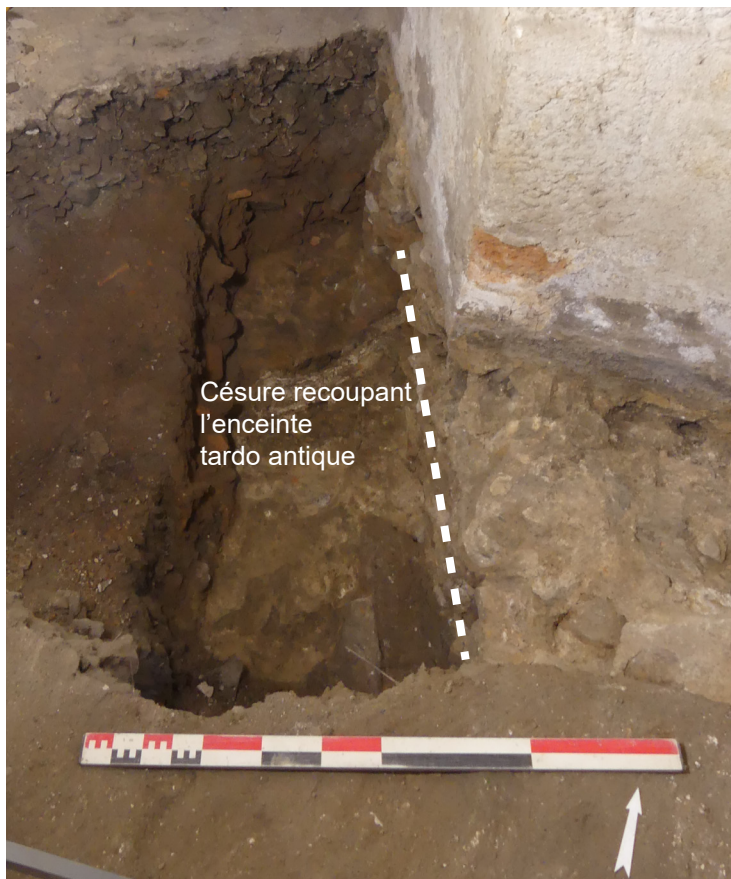


Fig.45. Césure marquant le recoupement de l'enceinte tardo antique.

Cliché C. Couderc

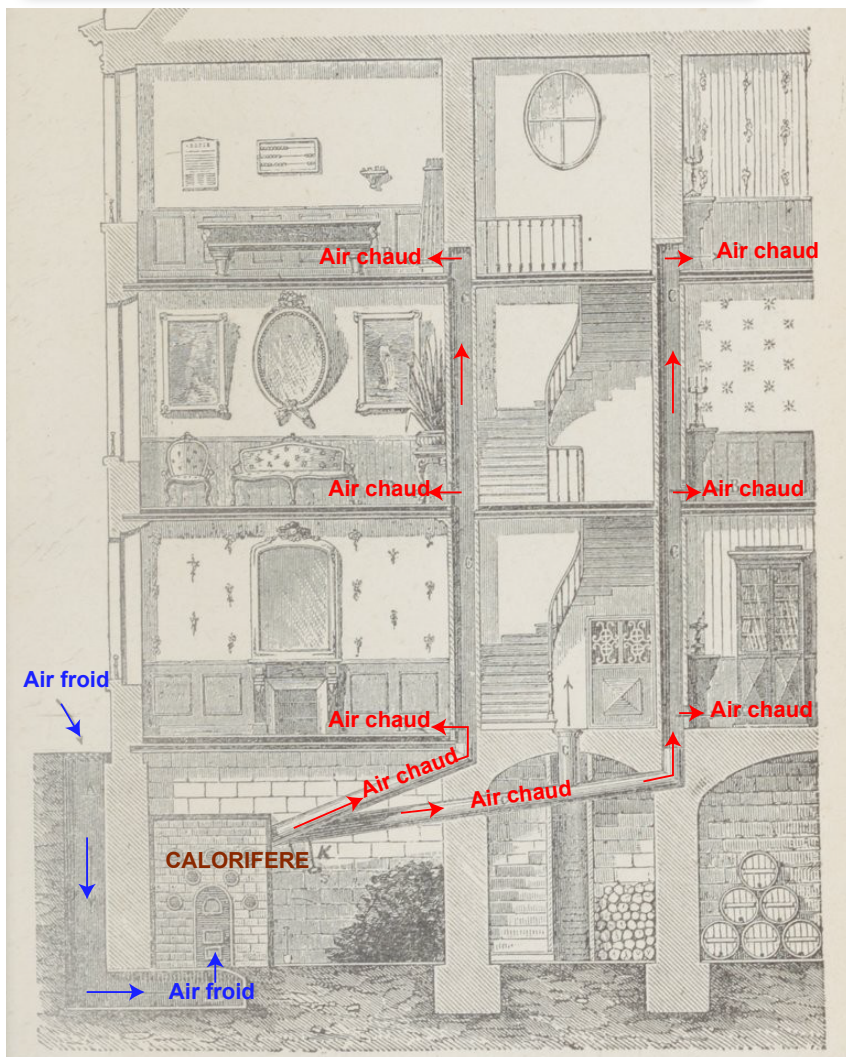


Fig. 46. Schéma de fonctionnement d'un calorifère.

CHAMPLY. R, Nouvelle encyclopédie pratique du bâtiment et de l'habitation, Volume 10, 1910-1914, p.99.

D'après les archives¹⁵, la prison était chauffée 180 jours par an ; le calorifère était mis en route le 1^{er} octobre. 2 hectolitres de charbon de terre était brûlé par 24H. Il fallait 50 litres de charbon par jour uniquement pour chauffer la cuisine et la salle du greffe. La houille était stockée dans une des cours.

La maison du gardien n'est pas chauffée par le calorifère. Des cheminées sont présentes dans la plupart des pièces. Les archives¹⁶ indiquent que pour chauffer la chambre du gardien-chef pendant 6 mois, il fallait prévoir 36m³ de bois.

III.1.5.2. L'éclairage

L'électricité n'est arrivée que tardivement à la prison. L'éclairage se faisait grâce à des becs de gaz. Les gardiens devaient pouvoir allumer les lampes sans avoir à rentrer dans les geôles : un conduit est visible (**fig. 47**) au-dessus de chaque porte de geôle. Il est fermé par une petite trappe du côté de la rotonde tandis que nous avons une grille du côté de la geôle. Les becs de gaz pouvaient être situés dans ces conduits à moins qu'ils servent de ventilation.

D'après les archives, des lampes portatives et des bougies étaient également utilisées.

15 ADSL – côte 1Y132

16 Ibid.



Fig. 47. Localisation des petites trappes situées au dessus de chaque porte.

Cliché C. Couderc

Un acte du 30 août 1857 détaille les besoins en éclairage pour les espaces communs :

- 1° Pour le chemin de ronde quatre lanternes qui seront allumées en moyenne dix heures par nuit.
- 2° Un bec de gaz au-dessus de l'autel.
- 3° Un bec dans le couloir.
- 4° Un bec dans le vestibule, les trois becs devront être allumés 10 heures par nuit environ.
- 5° Un bec au greffe.
- 6° Un bec dans la chambre du gardien chef.
- 7° Un bec dans la chambre du portier.

Il ne reste aujourd'hui plus aucun bec de gaz dans la prison.

III.1.5.3. Les évacuations d'eau

L'ensemble du système d'évacuation des eaux usées et de pluie a été pensé dès la construction de l'édifice. La maison du gardien est équipée de gouttières. Toutes les conduites d'évacuation des toilettes disposées dans chaque geôle sont équipées d'évents permettant de les désengorger si nécessaire. Les eaux de pluie et les eaux usées sont collectées dans un canal entourant le bâtiment de la prison (**fig. 48**) et se déversant dans une cuve située entre la prison et le Palais de Justice.

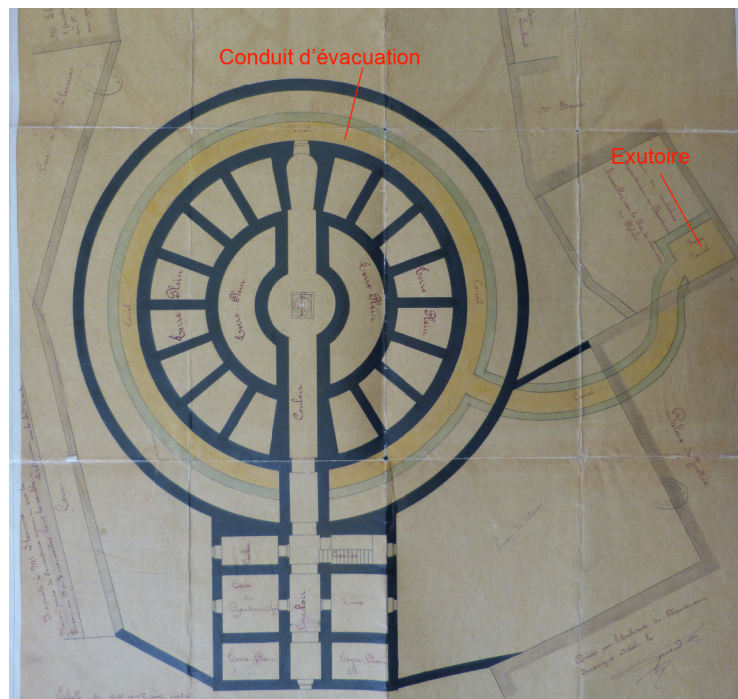


Fig. 48. Plan montrant l'emprise du canal entourant la prison et récupérant les eaux usées. Archives départementales de Saône-et-Loire

III.2. Phase 2. La vie dans la prison : entre 1857 et 1926

III.2.1. Des réfections ponctuelles sur les bâtiments

Dès son ouverture, le modèle carcéral de la prison d'Autun est caduc. Une nouvelle circulaire, éditée en 1853¹⁷, déconseille l'enfermement individuel et propose plutôt de revenir à l'ancien système soit des quartiers séparant les détenu(e)s par catégories. Elle prévoit également la construction d'ateliers de travail. Les aménagements intervenus postérieurement à la construction résultent de modifications ponctuelles ayant très peu impactées les maçonneries. Ces travaux sont principalement des remises en état d'éléments pré-existants.

Le plus frappant est que, dès 1857, de nombreux désagréments sont signalés par le gardien-chef¹⁸. La verrière présente des fuites, les toilettes sont régulièrement bouchées, les vasistas se bloquent...

Plusieurs projets de réaménagements émergent dans les années 1870-1880. En 1876 (**fig. 49**), on envisage d'étendre le bâtiment circulaire vers le nord afin de créer un quartier pour les femmes, de couvrir les cours de promenade et de créer des préaux de plain-pied. Ce projet n'ayant pas été concrétisé, un nouveau est proposé en 1879 (**fig. 50**). Celui-ci ne prévoit pas d'extension mais plutôt d'intégrer le quartier des femmes au bâtiment circulaire actuel ; il préconise, comme le projet de 1876, de couvrir les cours supérieures. Les deux projets ne verront jamais le jour, seules des réparations ponctuelles sont entreprises au niveau de la toiture de la prison, des vasistas, des évacuations d'eau et le sol en bitume des cours de promenade est intégralement refait. Des geôles sont également repeintes en raison des nombreuses traces d'humidité.

La simple émergence de ces projets de restructuration de la prison montre la volonté d'adapter l'architecture de cette prison au nouveau modèle carcéral par quartiers. Aussi, le fait que les deux aient prévus de couvrir les préaux montre à quel point la prison d'Autun pâtit de ces problèmes d'infiltration signalés dès la réception de l'édifice.

¹⁷ Circulaire relative à la construction des prisons départementales écrites par le Ministre de l'intérieur F. de Persigny et éditée le 17 août 1853.

¹⁸ ADSL : côte 4N28 – rapport du gardien-chef daté du 16 septembre 1857.



Fig. 49. Plan du projet d'agrandissement de la prison de 1876 : création d'un quartier des femmes à l'arrière de la prison.

Archives départementales de Saône-et-Loire

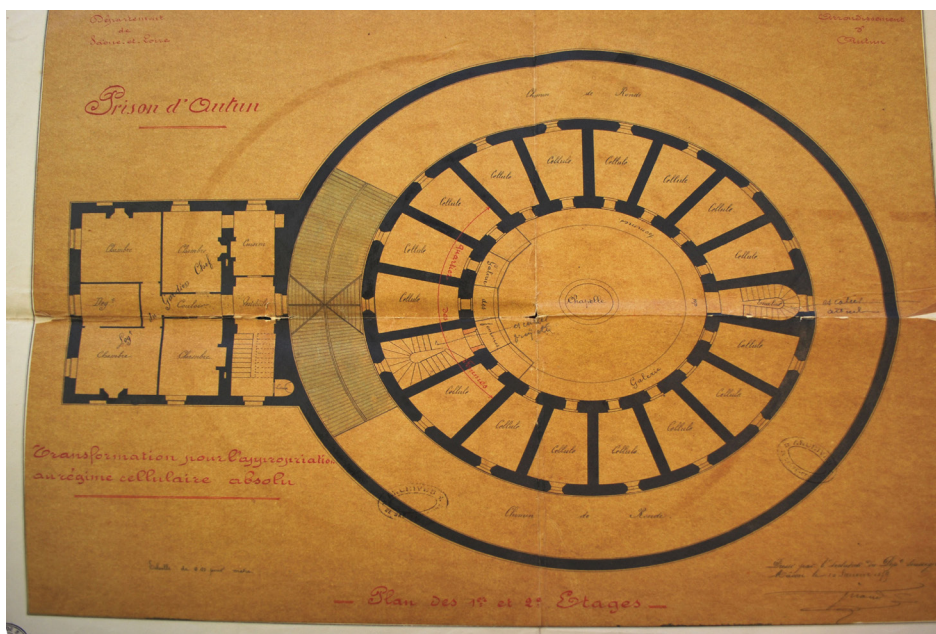


Fig. 50. Plan du projet de 1879 proposant l'intégration du quartier des femmes au bâtiment circulaire.

Archives départementales de Saône-et-Loire

A la fin du XIX^e siècle, les étages supérieurs de la prison sont décrits comme « inhabitables »¹⁹. Les nombreuses fuites d'eau sont très certainement toujours présentes ; les quelques réparations ponctuelles n'ont pas résolu le fond du problème. Le sol des cours de promenade était quasiment repris chaque année depuis la construction de la prison.

Autour des années 1909-1910, les toitures sont refaites notamment la coupole qui a été particulièrement touchée par un ouragan²⁰. Les revêtements extérieurs sont également repris et seront à nouveau restaurés 10 ans plus tard.

Tous ces travaux montrent que le bâtiment circulaire de la prison a toujours eu des désagréments liés au même problème : l'eau. Les désordres observés dans les étages supérieurs sont liés aux fuites provenant de la verrière et du toit terrasse. Les nombreuses demandes de construction d'une couverture sur ces espaces ont toujours été refusées bien qu'elles auraient pu éviter de nombreuses et coûteuses réparations.

¹⁹ ADSL : côte 4N28 – rapport du 3 juin 1879.

²⁰ ADSL : côte 4N28.

Plusieurs pièces furent réaffectées en fonction des besoins. Grâce au couplage des données archivistiques et archéologiques, nous parvenons à obtenir quelques indices sur ces changements de fonction mais cela reste imprécis. Le problème principal réside dans la datation des changements de fonctions et/ou des aménagements. En effet, une réaffectation, nous allons le voir, résulte parfois simplement d'un changement de peinture que nous pouvons difficilement dater.

[illegible]

Fig. 51. Plan phase 2 RDC.
(les plans à l'échelle figurent dans le volume 2 du rapport)
DAO C. Couderc

Les fonctions affectées aux pièces du rez-de-chaussée de la maison des gardiens ne semblent pas avoir été modifiées à l'exception de la salle des bains (MG_RDC_04) qui est convertie en toilettes. Le mur 45 est construit à cette occasion pour séparer des toilettes à la turque de pissotières. La chasse d'eau des toilettes à la turque présente une gravure sur laquelle nous pouvons lire « ROVESTI-DOUAI-PARIS » : La maison Rovesti a été rachetée à partie de 1897 par la maison Mingori Cesar ; ce réservoir de chasse d'eau serait vraisemblablement antérieur.

Les pissotières (fig. 52) sont en ardoises comme l'indique l'étiquette visible sur celles-ci où l'on peut lire « Commission des ardoisières d'Angers – ARDOISE MARBRE CERAMIQUE SANITAIRE ANCI – P. LARIVIERE FOUINAT 170, quai Jemmapes – Paris X ». A la différence de l'entreprise précisée sur le réservoir de chasse d'eau, cette étiquette ne nous donne aucune précision sur la date d'installation de ces pissotières car l'entreprise était active pendant toute la période de fonctionnement de la prison.

III.2.2.2. La cuisine des détenus et celle des gardiens

La cuisine des détenus ne change pas d'emplacement ; elle est toujours dans la pièce MG_RDC_02. Un incendie se déclare dans celle-ci en 1872 ; il est éteint par un détenu qui était alors assigné comme aide en cuisine²¹. Le rapport d'incendie précise que le feu s'est propagé à l'étage dans la cuisine du gardien-chef. En effet, une cuisine est installée au 1^{er} étage de la maison, dans l'espace MG_R1_05 (fig. 53). Nous ne savons pas précisément quand elle est aménagée mais les plans de projet de 1876 et 1879 précisent que celle-ci s'étendait jusqu'aux pièces MG_R1_03 et MG_R1_04 qui seront ensuite respectivement convertis en toilettes et couloir.

En 1925, le fourneau de la cuisine n'est plus en état de servir²².

21 ADSL : côte 1Y132 : lettre du gardien-chef au préfet.

22 ADSL : côte 1Y130.



Fig. 52. Pissotières visibles dans l'espace MG_RDC_04.

Cliché C. Couderc



Fig. 53. Cuisine du logement du gardien-chef.

Cliché C. Couderc

III.2.2.3. Les logements des gardiens (fig. 51 et fig. 54)

D'après les différentes archives que nous avons pu consulter, l'étage de la maison des gardiens ne servait vraisemblablement qu'au gardien-chef et à sa femme (elle était chargée de surveiller les femmes dans la prison). En 1912, de nombreux travaux de restauration (changement des tentures, papiers peints, parquets...) sont entrepris et, à cet occasion, les différents espaces du logement sont mentionnés²³ : le logement comprend notamment deux chambres, une salle à manger et une cuisine.

Des travaux sont entamés en 1919 au niveau des cheminées et des poêles de la maison du gardien et en 1920 le logement du gardien ordinaire est agrandi²⁴. Ce dernier logeait dans la pièce MG_RDC_01 ; une extension aurait été créée côté jardin ouest. Nous avons aujourd'hui encore des traces de cet agrandissement : un sol en tomettes, accroche d'une ancienne toiture au mur 46.

²³ ADSL : côte 4N28.

²⁴ Ibid.

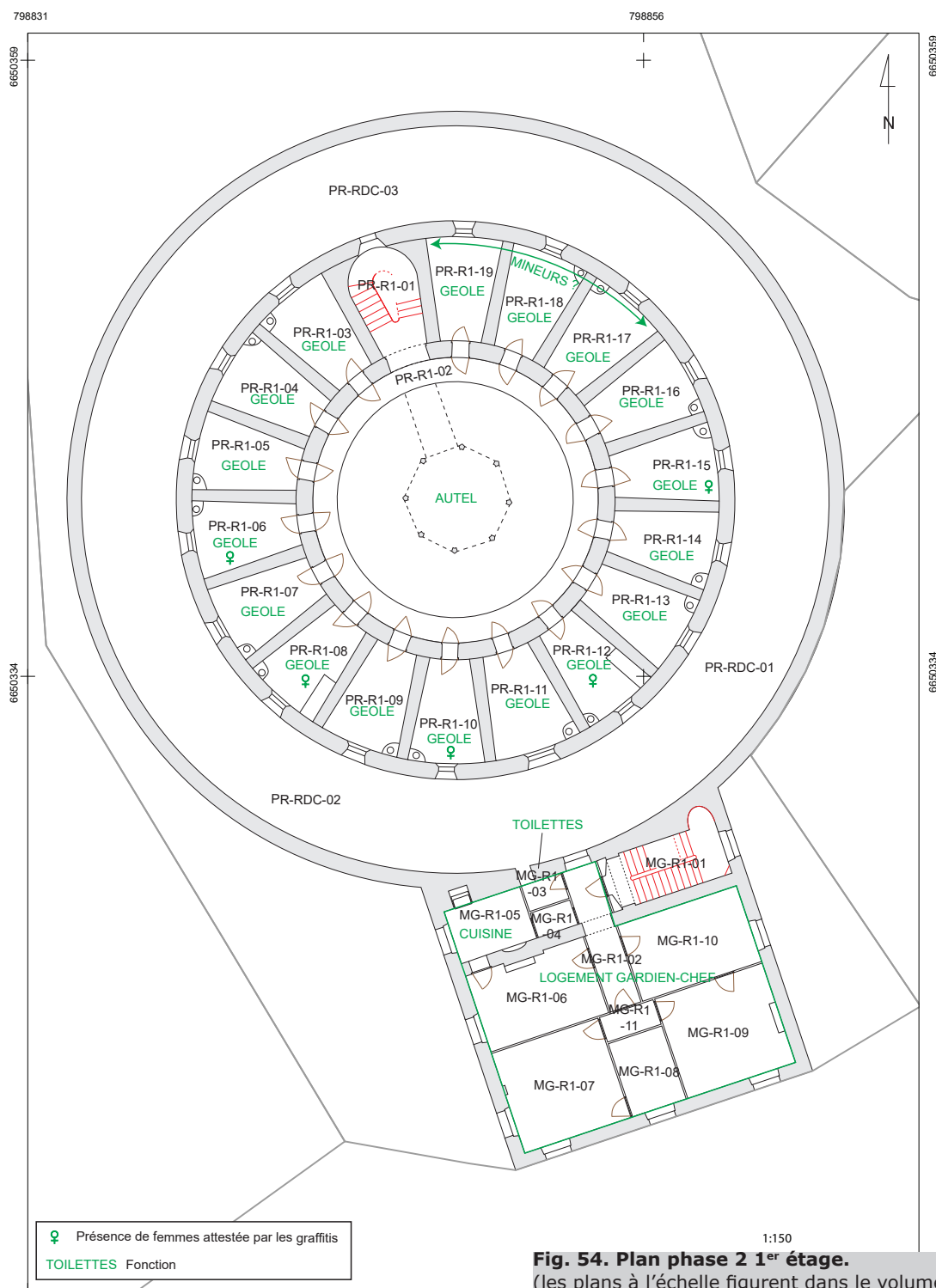


Fig. 54. Plan phase 2 1^{er} étage.

(les plans à l'échelle figurent dans le volume 2 du rapport)
DAO C. Couderc

III.2.2.4. Les geôles

Comme indiqué plus haut, les geôles devaient être peintes en blanc à la réception de la construction. Dès 1865, plusieurs sont peintes en jaune et rouge (**fig. 55**) car nous avons un graffiti de cette période sur cet enduit. L'enduit peint blanc a donc rapidement été recouvert. Nous ne pouvons pas affirmer que toutes les geôles ont été peintes en même temps en jaune et rouge étant donné que chaque espace a une stratigraphie propre. Les gravures de dessins et écrits sur les murs sont comprises comme des dégradations des bâtiments de la prison : les geôles étaient donc régulièrement repeintes. Nous avons tout de même pu distinguer plusieurs états d'enduits mais ces observations seront à confronter avec celles réalisées lors de l'étude des enduits de la prison qui doit avoir lieu courant 2022. Tous les diagrammes de Harris détaillant les états d'enduits repérés dans les différentes geôles sont présents dans le volume 3 – p. 606.



Fig. 55. Enduit jaune et rouge correspond au 2ème état de revêtement des geôles.

Cliché C. Couderc

L'une des principales difficultés dans la gestion de la prison est la séparation des détenus de différentes catégories. Les prévenus et les condamnés sont mélangés. Quelques geôles étaient réservées aux femmes et leurs enfants (jusqu'à 4 ans) et deux étaient prévues pour les mineurs. Ces derniers étaient très certainement mélangés avec les militaires. Il semblerait, d'après les archives²⁵ et les témoignages de femmes sur les graffitis, que les geôles dévolues aux femmes aient changées au fil des années (voir plan du rez-de-chaussée, du 1^{er} étage et du 2^{ème} étage – phase 2 p. 89 à 91).

En 1857, le gardien-chef adresse une lettre à l'attention de l'architecte André Berthier²⁶ en pointant plusieurs défauts de fabrication. Il souligne notamment que les vasistas bloquent (voir relevé des systèmes de fermeture des fenêtres – volume 2 – p. 96), que les WC (voir relevé type d'un WC – volume 2 – p. 98) sont défectueux (problème d'évacuation), que les détenus n'ont ni table, ni banc, ni étagères et que les portes ferment mal. L'introduction de tables, bancs et étagères ne se fera pas avant 1858. Par ailleurs, en 1872 l'inspection générale précise que les deux portes des geôles ne sont pas utilisées : une seule des deux est fermée soit par facilité soit en raison des serrures défectueuses.

Cette même inspection préconise l'interdiction de l'usage des cachots souterrains : le mitard est particulièrement humide (voir plan du sous-sol – phase 2 – p. 88).

²⁵ Ibid.

²⁶ Ibid

Les chauffoirs sont installés au moins dès 1860 dans la moitié orientale du rez-de-chaussée. Il probable que des ateliers aient été installés dans ces derniers (**fig. 56**) (voir plan du rez-de-chaussée – phase 2 – vol. 2 p. 89).

Fin XIX^e - début XX^e siècle, plusieurs réparations ponctuelles sont réalisées notamment des réfections de peinture, la restauration des vasistas ou encore des évacuations d'eau.

En 1920, plusieurs WC sont bouchés : des geôles ne sont très certainement plus utilisées pour la détention. Deux ans plus tard, toutes les portes sont repeintes et les numéros des cellules sont inscrits au pochoir²⁷ ; ce sont les numéros que nous pouvons aujourd'hui observer sur chaque porte de geôle (**fig. 57**). 4 mots « BIS » sont également inscrits ainsi que l'indication du « parloir » sur la porte de l'espace PR_RDC_14. Le mot « préau » est également prévu.

En 1923²⁸, il est fait mention d'un dortoir des femmes qui est à proximité immédiate avec la lingerie. Cette dernière devait être située dans une des cellules doubles.

L'année suivante, les cellules 26 et 42 (PR_R1_18 et PR_R2_17) sont percées pour le passage de conduites de chauffage pour l'aménagement de cellules de mineurs. Ces dernières devaient être à proximité immédiates du chauffage. Un bureau a été installé juste au-dessus des cellules des mineurs²⁹.

Il semblerait que les pièces du rez-de-chaussée de la prison aient assurées différentes fonctions (lingerie, infirmerie, vestiaire, dortoir des femmes...) notamment les geôles doubles. Ces espaces ne présentent pas, pour certains, un parquet comme dans les geôles « classiques » (voir plan des sols au rez-de-chaussée, 1^{er} étage, 2^{ème} étage – volume 2 p. 73 à 76) : cela pourrait être un indice en faveur d'une fonction différente que la détention d'individus dans ces espaces.

27 ADSL : côte 4N28.

28 Ibid.

29 Ibid.

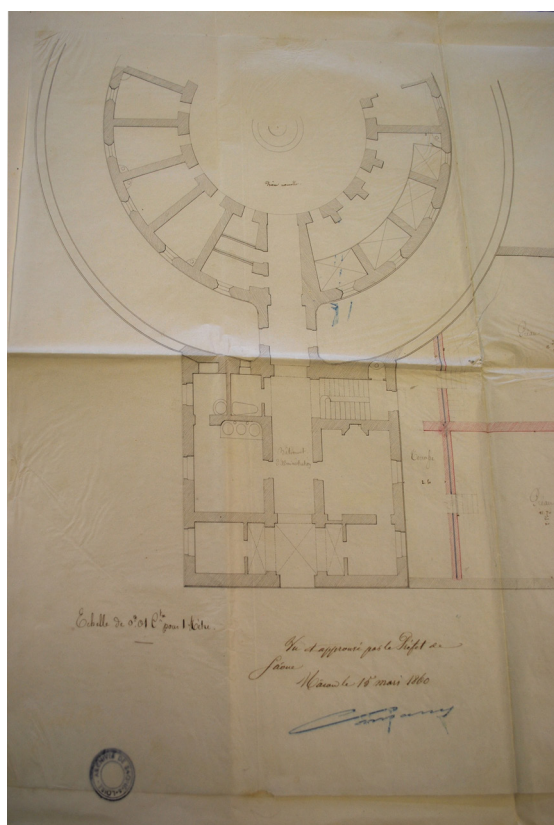


Fig. 56. Plan de 1860 montrant les espaces décloisonnés de chauffoirs.

Archives départementales de Saône-et-Loire



Fig. 57. Porte de geôle inscrite du numéro « 37 » au pochoir.

Cliché C. Couderc

III.2.2.5. Les parloirs

Un plan daté de 1876³⁰ situe une salle des avocats sous la chapelle (**fig. 58**). Cet emplacement paraît assez surprenant étant donné que lorsque nous nous plaçons au centre de la rotonde le son résonne énormément ; tout ce que nous disons peut être entendu à n'importe quel étage de la prison.

Une inscription au pochoir situe le parloir des avocats dans la pièce PR_RDC_09 (**fig. 59**). L'état 3 d'enduit peint présente exactement le même décor que celui du parloir situé à l'entrée de la prison (espace PR_RDC_14).

Une autre pièce présente exactement le même revêtement : elle est située au 2^{ème} étage (PR_R2_17). La récurrence de ce décor n'est pas anodine : les deux pièces du rez-de-chaussée ont servi de parloir donc nous pouvons tout à fait imaginer que celle du 2^{ème} étage avait la même fonction. Le plan de projet de 1879, bien que n'ayant jamais été réalisé, prévoyait l'installation d'un parloir des femmes³¹. Nous pouvons supposer que la pièce du 2^{ème} étage servait de parloir des femmes.

30 Ibid.

31 Ibid.



Fig. 58. Plan du projet de 1876 : localisation d'une « salle des avocats » au centre de la rotonde.

Archives départementales de Saône-et-Loire.

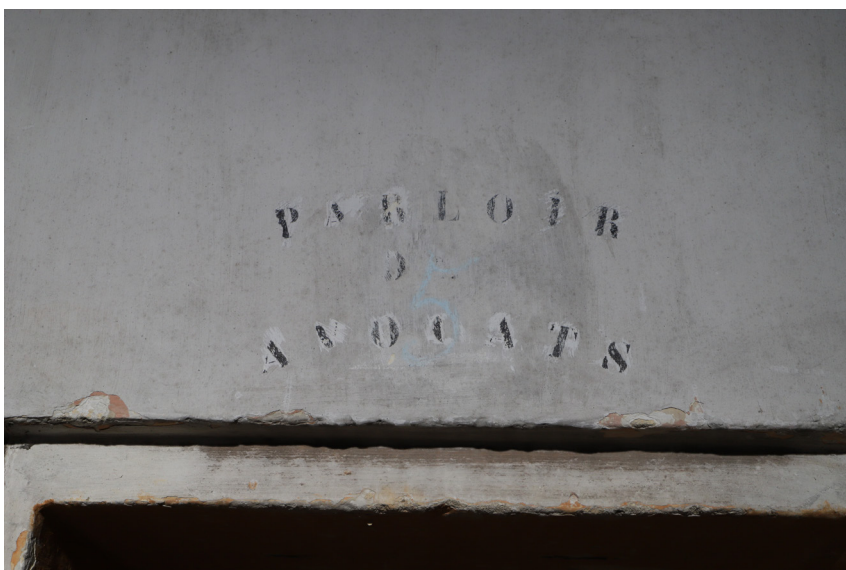


Fig. 59. Inscription au pochoir précisant la fonction de « parloir des avocats » de l'espace PR_RDC_09.

Cliché C. Couderc

III.2.2.6. Les bains

En 1909, un devis³² est réalisé pour la réparation d'une baignoire, très certainement celle située dans l'espace MG_RDC_04. Nous avons noté précédemment la présence de toilettes dans ce même espace : les toilettes turques devaient être contemporaines de la baignoire mais les pissotières, très certainement installées à la place de la baignoire, doivent être postérieures.

En 1923³³, plusieurs courriers émettent la volonté de construire une salle des bains avec un cabinet de désinfection à proximité du lavoir. Ce dernier est situé dans le chemin de ronde et il est tout à fait probable qu'un cabinet de désinfection ait été construit mais nous n'avons pas de preuves tangibles.

En revanche, nous pouvons clairement identifier l'actuelle salle de douches située dans l'espace PR_RDC_12 (**fig. 60**). Un béton hydraulique est présent au sol et sur les murs : plusieurs traces au sol pourraient correspondre à l'emprise d'anciens lavabos et à une baignoire. Le WC de la geôle a été retiré : on peut encore distinguer son empreinte. Un robinet est présent dans l'angle des murs 2 et 17. L'évacuation de l'eau se fait à l'emplacement de l'ancienne conduite des WC soit dans l'angle des murs 2 et 17.

32 ADSL : côte 4N28.

33 Ibid.



Fig. 60. Salle de bains (PR_RDC_12).
Cliché C. Couderc

III.2.2.7. L'autel (fig. 54)

Le 2 juillet 1858, l'évêque d'Autun demande à ce que l'autel, alors situé au centre de la rotonde, soit surélevé. En 1859, les travaux sont autorisés et une tour est alors aménagée au centre de la rotonde pour placer l'autel au 1^{er} étage. Ce dernier est accessible grâce à une coursive aménagée entre la tour et l'espace PR_R1_01. Nous pouvons remarquer que les ferrures de la coursive du premier étage ont été découpées pour dégager un passage.

La pièce située alors sous l'autel sert de salle d'observation pour les gardiens.

III.2.2.8. Les chauffoirs

Dès 1860, les baies reliant les différents espaces du rez-de-chaussée situées dans la moitié orientale de la prison sont percées (**fig. 51**). En 1875, le calorifère³⁴ est décrit comme non fonctionnel depuis plusieurs années ; les grilles de chauffage sont bouchées : en effet, la plupart des grilles situées dans l'épaisseur de l'UM 1 au niveau des portes de geôles sont bouchées par du plâtre.

Les pièces doubles sont identifiées comme des chauffoirs : il est probable que ces espaces aient été les seuls disposant d'un chauffage d'appoint. En 1902, deux poêles en fonte sont acquis et deux autres sont achetés en 1921. Nous ne savons pas où ont pu être placés ces poêles mais plusieurs indices privilégieraient certaines pièces plutôt que d'autres :

- L'espace PR_RDC_13 présente une arrivée d'un conduit en partie basse de l'UM 1 fermée par une grille. Ce conduit débouche dans la rotonde où le poêle serait alors disposé.
- Les espaces PR_RDC_10 et PR_RDC_11 ont chacun une arrivée de conduit en partie haute de l'UM 1 ; ces conduits débouchent dans la rotonde où nous avons trouvé une petite ouverture quadrangulaire comblée par du sable d'où se dégageaient une forte odeur de fioul.
- Un autre conduit provenant de la rotonde est disposé dans l'UM 1 et débouche de l'espace PR_RDC_05.1.
- Deux carreaux des baies des espaces PR_RDC_19 et PR_RDC_16 ont été percées pour le passage d'un tuyau d'évacuation potentiellement de fumées.

Nous n'avons malheureusement aucun moyen de savoir quelles pièces ont véritablement été chauffées et où étaient situés les poêles sans décrouter les maçonneries et identifier les conduites.

III.2.2.9. L'infirmirie

Nous avons précisé plus haut, qu'aucune infirmerie n'était prévue lors de la construction de la prison. Les détenus malades étaient envoyés à l'hospice civil mais celui-ci étant assez éloigné, le besoin d'un espace d'accueil des prisonniers malades s'est de plus en plus fait ressentir. En janvier 1858³⁵, on propose d'installer une infirmerie dans les locaux de l'ancienne prison. En 1872³⁶, on indique qu'une deuxième pièce sera dévolue à l'infirmirie dans le cas où une femme soit malade et elle sera située au 1^{er} étage. A cette époque, les détenus malades des deux sexes sont mélangés dans une seule pièce. Donc, nous avons très certainement une geôle qui a été convertie en infirmerie : deux espaces peuvent correspondre à l'infirmirie. La pièce PR_RDC_08 est en tout point similaire aux geôles de détention à l'exception d'un détail sur son enduit : l'état 3 de revêtement qui présente un enduit blanc avec des croix rouges peintes sur les murs (**fig. 61**). L'autre pièce présentant des caractéristiques pouvant l'identifier comme une infirmerie est la pièce PR_RDC_09 dont la porte intérieure a été retirée et la porte extérieure a été modifiée ; elle présente une vitre marquée d'une croix rouge et une inscription « infirmerie » (**fig. 62**). Ces deux pièces ont pu servir d'infirmirie à des moments différents dans l'histoire de la prison ; aucun élément ne permet de les départager.

34 Ibid.

35 ADSL : côte 1Y130.

36 Ibid.



Fig. 61. Croix rouge visibles sur le parement intérieur de l'UM 2 dans l'espace PR_RDC_08.

Cliché C. Couderc

En 1912³⁷, on mentionne les « deux fenêtres de l'infirmérie qui donnent sur le chemin de ronde » donc celle-ci comporte très certainement deux pièces accolées. Or, l'inscription « infirmérie » (**fig. 63**) est visible au-dessus de la porte de l'espace PR_RDC_5.3 qui a été relié à l'espace PR_RDC_5.2 grâce au percement d'une baie dans l'UM 10.

37 ADSL : côte 4N28.



Fig. 62. Porte de la geôle PR_RDC_09 portant l'inscription « infirmérie.

Cliché C. Couderc



Fig. 63. Inscription au pochoir « infirmérie » située au-dessus de la porte de l'espace PR_RDC_05.3 .

Cliché C. Couderc

III.2.2.10. Les cours et les ateliers

Le travail des détenus a été mis en place quasiment dès l'ouverture de la prison. En 1857, seuls 3 détenus fabriquent des sabots³⁸ ; le travail n'est pas organisé avant 1858 quand un entrepreneur engage des détenus pour la fabrication de tresses servant à la confection des cabas³⁹. Cette même année, une demande d'autorisation est faite pour l'introduction de la fabrication de chaines pour des jalousies (stores)⁴⁰.

En 1860⁴¹, sont installés des ateliers de confection de chemises et pantalons pour approvisionner les différentes prisons du département.

En 1866, alors que les ateliers sont situés dans les préaux et dans les locaux de l'ancienne prison, une demande de transfert de ces derniers dans les cellules doubles de la prison circulaire est faite car les ateliers font trop de bruit pour le personnel du Palais de Justice. Cette requête n'a vraisemblablement pas été approuvée⁴².

En 1888, le tissage de chaussons est assuré par les détenus⁴³.

En 1897, une autorisation est demandée afin d'installer un tour dans le préau des hommes pour la confection de cannes de parapluie⁴⁴. Nous savons que l'entreprise de fabrication de parapluies est Neyrat⁴⁵, enseigne iconique de la ville d'Autun et toujours en fonctionnement. La fabrique de parapluies s'étend en 1899 à la confection de boîtes en carton pour l'emballage des parapluies. En 1917, la prison fabrique également des sacs en papier et fourreaux de parapluies. L'atelier s'agrandit à nouveau en 1919 avec l'installation de 4 tours dans le préau des hommes.

38 ADSL : côte 1Y154.

39 ADSL : côte 1Y154.

40 Ibid.

41 Ibid.

42 ADSL : côte 1Y129.

43 ADSL : côte 1Y154.

44 Ibid.

45 Ibid.

En 1922⁴⁶, la fabrique de sacs à papier étant irrégulière les détenus sont au chômage ; un atelier de découpage de doublure de brides à sabots est alors installé.

III.2.2.11. La lingerie et le vestiaire

Lors de la construction de la prison, la lingerie reste dans les locaux de l'ancienne prison au sous-sol du palais de Justice. En 1866⁴⁷, les archives confirment que celle-ci est bien toujours située dans le palais de justice. En 1872, une description des différentes pièces de la prison précise que la lingerie, la literie et les vestiaires « laissent à désirer »⁴⁸. 7 ans plus tard, la lingerie aurait été transférée dans le pavillon des gardiens ; probablement dans une des pièces du rez-de-chaussée. En 1923, il est fait mention que la lingerie n'est pas séparée du quartier des femmes et que l'on souhaite que ce soit le cas afin de créer un dortoir des femmes⁴⁹. Elle se trouve donc dans une pièce au moins double ce qui ne correspond qu'aux pièces orientales du rez-de-chaussée de la prison.

III.2.2.12. Le lavoir

La première mention d'un lavoir dans les archives date de 1924 lorsqu'une demande de construction d'un cabinet de désinfection à proximité immédiate du lavoir est prononcée⁵⁰. Le lavoir est alors situé « dans la cour ». Deux emplacements (voir plan RDC – phase 2 – volume 2 p. 89) peuvent correspondre au lavoir : il pouvait être situé soit à l'ouest du mur 21 soit à l'est du mur 23. Des deux côtés, nous avons pu remarquer la présence de nombreux système d'évacuation et des traces d'un appentis de taille moindre à l'ouest par rapport à celui oriental (**fig. 64 et 65**). Les deux emplacements sont propices à l'installation du lavoir ; il est également possible que l'un des deux servait de cabinet de désinfection.

46 Ibid.

47 ADSL : côte 1Y129.

48 ADSL : côte 1Y130.

49 ADSL : côte 4N28.

50 ADSL : côte 1Y130.



Fig. 64. Trace d'accroche d'un petit appentis côté ouest du chemin de ronde.

Cliché C. Couderc



Fig. 65. Trace d'un grand appentis situé dans la partie orientale du chemin de ronde.

Cliché C. Couderc

III.3. Phase 3 : La réaffectation : maison de sûreté entre 1926 et 1931

Le 3 septembre 1926 les prisons sont supprimées. Le 5 octobre, celle d'Autun est évacuée. Les locaux sont loués en partie par l'entreprise de parapluies Neyrat et les détenus travaillant à la confection des parapluies sont autorisés à rester dans la prison⁵¹.

La gendarmerie utilise également les locaux comme chambre de sûreté⁵². Une partie du mobilier est alors cédé. En 1930, des travaux d'entretien sont entrepris pour la réouverture de la prison⁵³.

III.4. Phase 4 : Réouverture de la prison entre 1931 et 1934

En 1931, la prison a été rouverte et plusieurs travaux ont été entrepris. Le système d'éclairage est modifié : c'est l'arrivée de l'électricité⁵⁴. Toutes les pièces sont alimentées ; c'est le système que nous pouvons encore observer aujourd'hui (fig. 66). Chaque geôle peut être éclairée depuis la rotonde : les gardiens peuvent donc, comme pour les becs de gaz, éclairer sans avoir à pénétrer dans les geôles. Une demande est également faite pour remettre en fonction le chauffage central ; nous ne savons pas si celui-ci a été un jour remis en fonctionnement.

La maison d'arrêt est supprimée en 1934 ; les détenus sont évacués le 20 juin : il y avait alors 21 occupants dont 4 femmes⁵⁵.

51 ADSL : côte 1Y154.

52 ADSL : côte 1Y129.

53 Ibid.

54 ADSL : côte 1Y130.

55 ADSL : 1Y132.



Fig. 66. Lampe électrique visible dans une geôle.
Cliché C. Couderc

III.5. Phase 5 : Réaffectation en maison de sûreté entre 1934 et 1939

Le 5 juillet 1934, la gendarmerie s'installe dans les locaux de l'ancienne prison⁵⁶. Certaines réparations ponctuelles sont réalisées notamment au niveau des planchers et des vitres. Les archives nous indiquent que seules les geôles n° 5, 6, 7, 8 et 10 sont utilisées (surement les espaces PR_RDC_08 à PR_RDC_13). L'électricité n'est alors plus fonctionnelle et une demande de remise en état est prononcée en 1936.

56 ADSL : côte 1Y129.

Le rétablissement de la maison d'arrêt est prévu en 1939. À cette occasion, les édifices sont décrits⁵⁷ : il y a 2 logements de gardiens dont un de 5 pièces et un autre de 3 pièces. 44 cellules sont présentes dans l'édifice circulaire. Il existe également 2 ateliers, un lavoir, une buanderie, un parloir et un bureau pour le surveillant-chef.

III.6. Phase 6 : la Seconde Guerre Mondiale

A partir de 1939, la prison est occupée par les allemands. Ce n'est qu'en 1943 qu'elle repassera, en partie, sous la juridiction française. L'unique trace d'occupation de cette période réside dans les graffitis laissés par les prisonniers : ceux-ci sont réalisées sur la dernière couche picturale des geôles soit un enduit peint blanc. Nous pouvons supposer que les pièces ont été peintes durant cette phase d'occupation étant donné que nous n'avons pas relevé de graffitis antérieurs à 1949 sur cette couche. De plus, les dates les plus récentes repérées sur l'enduit jaune, situé sous l'enduit blanc, sont des années 1939-1940. Les graffitis présentent des croix gammées, des textes en allemands (**fig. 67**).

57 ADSL : côte 1Y132.



Fig. 67. Croix gammées gravés sur l'un des murs de la prison .
Cliché C. Couderc

Les archives très certainement allemandes n'ont pas été consultées. D'après Théophile Lavault⁵⁸, certaines archives de cette période seraient conservées aux archives départementales de Côte-D'Or à Dijon.

III.7. Phase 7 : le début de la Guerre d'Algérie puis la fermeture définitive de la prison

La prison est fermée en 1956 soit 2 ans après le début de la guerre d'Algérie. Nous avons plusieurs témoignages d'hommes algériens datés des années 1952 – 1954 (**fig. 68**). Ces textes sont accompagnés de dessins de batailles qui relatent potentiellement des affrontements précédant la guerre d'Algérie. Ces détenus ont vraisemblablement été arrêtés lors de la montée de l'anarchisme au Creusot, où ils travaillaient⁵⁹.

Après sa fermeture définitive, la prison d'Autun est acquise par différents particuliers qui s'en servent de garage automobile ou de garde-meuble. Monsieur Le Bœuf, notamment, vendra l'ensemble du métal disponible dans la prison (barreaux, grilles...). Les papiers peints (**fig. 69**) présents dans la maison du gardien datent tous des années 1970-1980 à l'exception d'un qui dateraient des années 1950-1960 et qui serait donc le seul pouvant dater de la prison⁶⁰.

58 Théophile LAVAULT, docteur en philosophie, chercheur affilié au laboratoire Sophiapol, Université Paris-Nanterre, en résidence à la Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne pour laquelle il a travaillé sur les prisonniers de la prison d'Autun et plus particulièrement les registres d'écrou.

59 Information tirée des recherches de Théophile Lavault sur les registres d'écrou.

60 Datations proposées par le Service Conservation du musée du papier peint de Rixheim.



Fig. 68. Graffitis témoignant de la présence d'hommes d'origine algérienne.
Cliché A. Roger



Fig. 69. Papier peint de la maison du gardien daté approximativement des années 1970-1980.
Cliché C. Couderc

L'ensemble est acheté en 2003 par la municipalité qui en fait un lieu de patrimoine où des expositions ont lieu ainsi que des films : à cette occasion les ferrures sont restituées en bois. Plusieurs cloisons notamment celles situées entre les espaces PR_RDC_05.3 et PR_RDC_05.2 et entre les espaces PR_RDC_15 et PR_RDC_16 ont été construites en contreplaqué très certainement pour les besoins des tournages.

La prison est aujourd'hui au cœur du projet du futur musée Le Panoptique – musée Rolin. Le pavillon des gardiens formera l'entrée du musée et le parcours muséal débutera dans le bâtiment circulaire.

IV. Des témoignages de détenus : les graffitis et les cachettes

IV.1. Les graffitis (fig. 70-71)

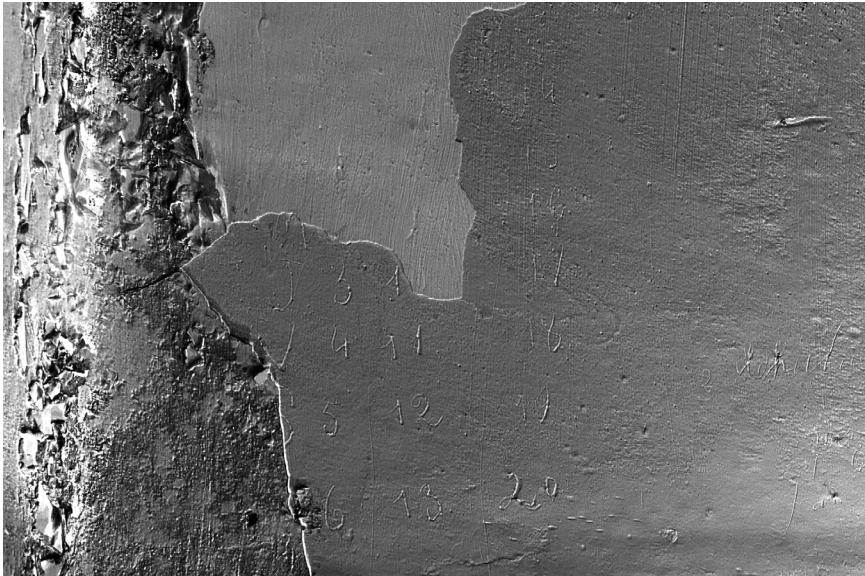


Fig. 70. Calendrier gravé sur un mur d'une geôle (prise de vue en RTI).
Cliché A. Roger



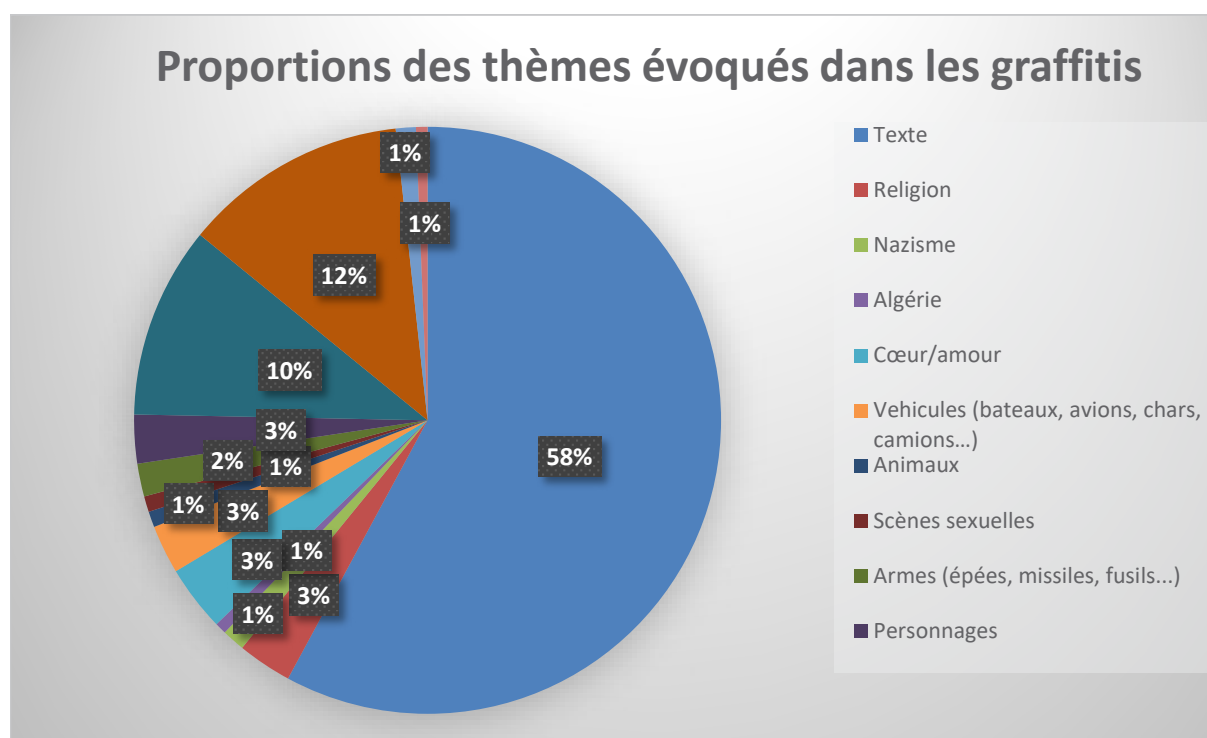
Fig. 71. Ecritures et dessins présents sur une porte de la prison (prise de vue en photogrammétrie).
Cliché A. Roger

La prescription de diagnostic prévoyait l'enregistrement et la documentation des graffitis présents dans la prison. La technique de photographie par *Reflectance Transformation Imaging* (voir partie II.3.2.3) a permis de relever l'ensemble des graffitis repérés sur les maçonneries (voir catalogues des RTI et des portes – volume 3 – p. 206 et 472) : ces derniers sont très fins et seule cette technique permettait de les photographier. Les graffitis présents sur les portes sont beaucoup plus visibles ; la photogrammétrie a donc été suffisante pour les enregistrer ; aussi cette technique permettait d'avoir un vu d'ensemble de la porte ; une photographie générale n'étant pas forcément possible à cause du manque de recul possible.

Environ 500 graffitis ont été identifiés sur les murs et plus de 700 sur les portes. Nous avons donc relevé un total d'environ 1200 graffitis.

Plusieurs thèmes sont récurrents :

Theme	Totaux :
Texte	734
Religion	38
Nazisme	16
Algérie	8
Cœur/amour	46
Vehicules (bateaux, avions, chars, camions...)	34
Animaux	11
Scènes sexuelles	11
Armes (épées, missiles, fusils...)	23
Personnages	34
Calendrier/calcul/chiffre	134
Abstrait (gribouillis, formes géométriques...)	157
Bâtiment/paysage	14
Evocation enfer (diable, tête de mort...)	8



- Identité : Les détenus marquent souvent leur nom à côté de leur date d'incarcération. Parfois, ils indiquent depuis combien de temps ils sont incarcérés, pourquoi ils le sont, quel âge ils ont. Un peu comme une carte d'identité murale.
- Le temps : Les dates, décomptes de jours, les calendriers.
- Les scènes quotidiennes : des personnages anthropiques sont parfois visibles par exemple, un homme promène son chien sur une porte. Certains paysages sont assez précis avec des maisons, des arbres ; un peu à l'image d'un dessin d'enfant.
- Animaux / agriculture : quelques animaux sont représentés.
- Sexes : plusieurs scènes sexuelles sont visibles dans les cellules du rez-de-chaussée.

- Cœurs / textes amoureux : nous avons quelques déclarations d'amour et énormément de cœur.
- Armes/guerre : plusieurs épées, sabres, pistolets sont représentés. Les scènes de guerre sont récurrentes avec des largages de bombes. Elles montrent des chars, des navires, des avions, des camions, voitures...
- Algérie : plusieurs prisonniers sont d'origine Algérienne, le pays est évoqué plusieurs fois à travers des écrits ou bien le dessin de la fleur d'Algérie symbole du pays. Plusieurs autres lieux sont évoqués comme Le Creusot ou encore Digoïn.
- L'occupation : La prison a été occupée durant la Seconde Guerre Mondiale, nous retrouvons plusieurs svastikas et des textes en allemand.
- Abstrait : Certains dessins sont simplement géométriques, parfois de simples ratures.
- La mort : les évocations de l'enfer, les têtes de mort.
- La religion : plusieurs détenus ont trouvé la foi en prison. Nous avons plusieurs dessins de crucifix, de croissant de lune pouvant évoquer l'Islam ou encore des étoiles de David pour les juifs.

Potentialités :

Les graffitis ont parfois des significations qu'on ne peut pas soupçonner. Les détenus ont un code de langage qui leur est propre. Ces marques appliqués au mur sont leur moyen de communiquer, de personnaliser leur espace, de laisser une trace de leur passage, de raconter leur histoire. Le cœur percé d'une épée va pouvoir revêtir plusieurs significations : l'évocation de la Passion du Christ, l'amour mais aussi la vengeance. L'ancre évoque le marin mais en fonction de la forme qu'elle prend cela peut aussi être le signe du passage de l'individu en prison maritime. Les codes sont nombreux à la fois sur les tatouages que sur les dessins muraux. L'identification et la caractérisation des graffitis présents dans la prison permettrait d'aller plus loin dans l'étude des prisonniers qui y ont été incarcérés ; elles permettraient d'identifier les différentes personnes qui ont été emprisonnés et de connaître leur passé.

IV.2. Les cachettes (fig. 72)



Fig. 72. Cachette sous un parquet d'une geôle (PR_R1_08) : présence d'un journal et d'un morceau de laine.

Cliché C. Couderc

Quelques cachettes de prisonniers ont été repérées en soulevant des lattes du plancher des cellules qui n'étaient plus fixées. Elles renferment des petits bouts métalliques ou des morceaux de verre qui devaient servir à graver sur les murs et portes. L'une des cachettes (dans l'espace PR_R1_08) a particulièrement retenu notre attention : un morceau de laine s'y trouvait avec un extrait papier replié. C'est un document en allemand (fig. 73, 74 et 75) écrit par Marina Thudichum. Cette dernière est une écrivaine allemande qui rédigea et publia entre 1920 et 1960, des livres pour enfants et nouvelles pour adultes.



Fig. 73. Morceau de laine retrouvés sous le parquet de l'espace PR_R1_08.

Cliché C. Couderc



Fig. 74. Journal allemand retrouvés sous le parquet de l'espace PR_R1_08.

Cliché C. Couderc

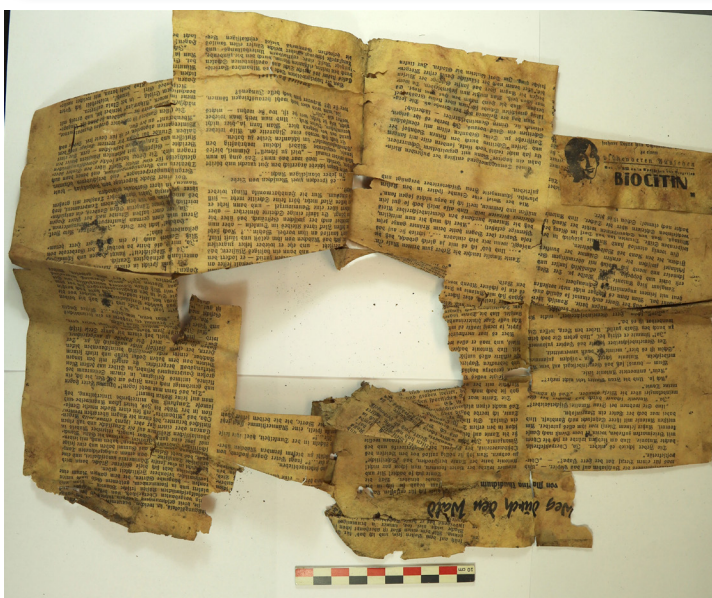


Fig. 75. Journal allemand retrouvés sous le parquet de l'espace PR_R1_08.

Cliché C. Couderc

V. Synthèse et potentiel archéologique du bâtiment

V.1. Le bâti

Les bâtiments de la prison d'Autun forment un ensemble du XIX^e siècle cohérent. Les maçonneries ont peu été modifiées mais quelques incertitudes persistent notamment au niveau des baies reliant les espaces de la moitié est du rez-de-chaussée (**fig. 51**). Nous n'avons pas pu repérer si elles ont été prévues dès la construction ou si elles ont été percées postérieurement.

La datation précise des différents réaménagements des espaces n'a pas été possible.

Enfin, les différents systèmes de chauffage restent difficiles à décrire : les conduites sont aménagées dans l'épaisseur des murs ; nous n'avons donc pas pu les caractériser.

V.2. Les graffitis

Toutes les portes ont été relevées ; ces dernières ne présentent pas différentes couches de revêtements comme sur les murs : il ne semble pas y avoir d'autres graffitis que ceux relevés durant le diagnostic (**fig. 76**). Les 404 graffitis identifiés sur les murs sont présents sur les dernières couches d'enduits peints. Les principaux dessins datent des années 1949 – 1954. Les enduits étant très fins (ce sont de simples badigeons de propreté), quelques textes et dessins ont pu être repérés sur les couches sous-jacentes ; nous avons notamment une date du XIX^e siècle : 1865. C'est le seul témoignage sur les murs de la première période d'occupation de la prison. Les quelques fenêtres d'observation des enduits sous-jacents montrent un ensemble riches de graffitis.



Fig. 76. Graffitis distinguables sous la dernière couche d'enduit.

Cliché C. Couderc

Nous avons ciblé plusieurs géôles dans lesquelles nous avons un fort potentiel sur les couches sous-jacentes (**fig. 77**) :

- Au rez-de-chaussée (4 espaces) : PR_RDC_08, PR_RDC_09, PR_RDC_10 et PR_RDC_13.
- Au 1^{er} étage (10 espaces) : PR_R1_03, PR_R1_04, PR_R1_05, PR_R1_10, PR_R1_11, PR_R1_12, PR_R1_13, PR_R1_15, PR_R1_17 et PR_R1_19.
- Au 2^{ème} étage (4 espaces) : PR_R2_03, PR_R2_04, PR_R2_13 et PR_R2_17.

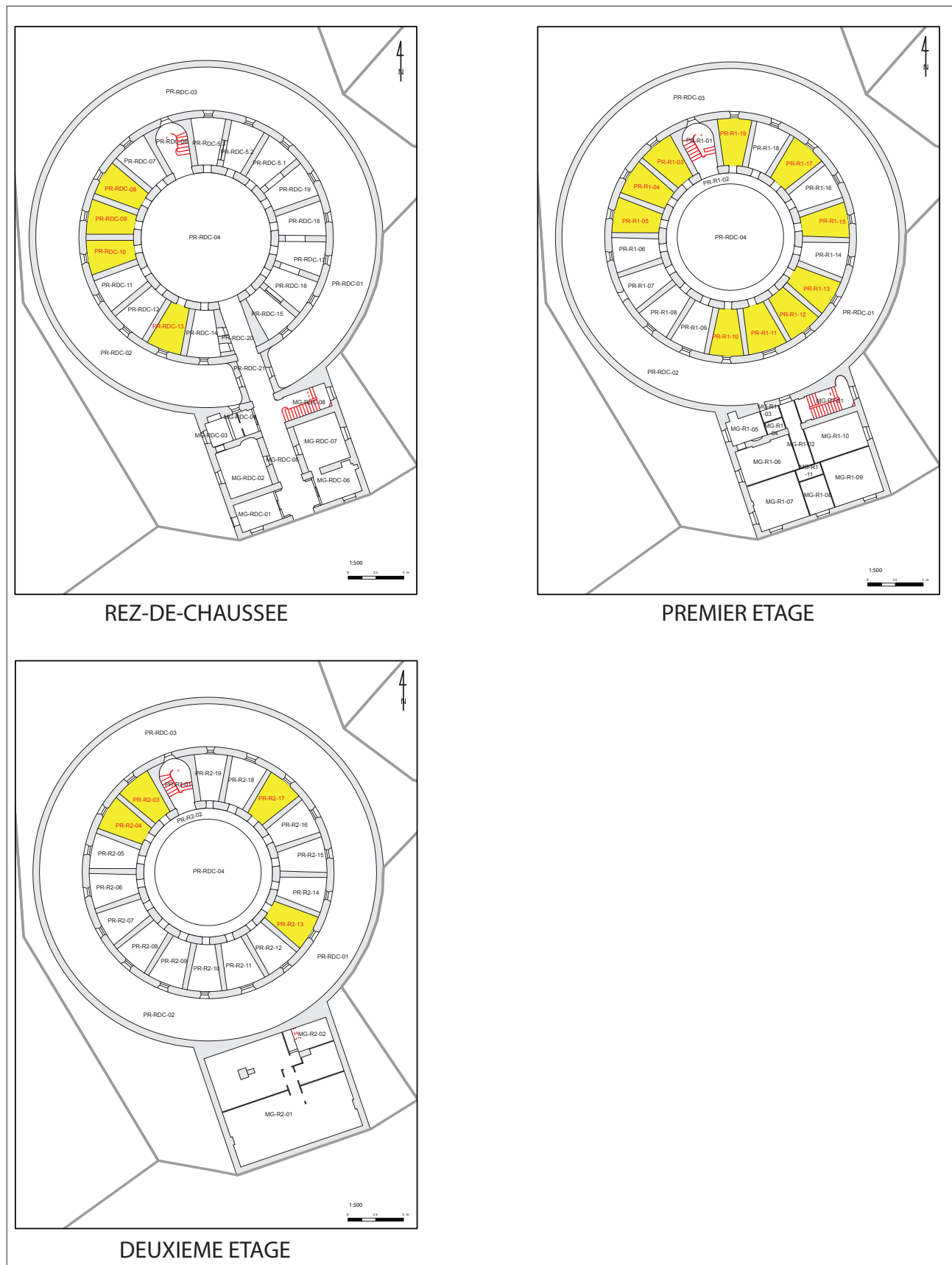


Fig. 77. Localisation des geôles présentant un fort potentiel pour les graffitis présents sur les couches d'enduits sous-jacentes.

C. Couderc

V.3. Le problème de la Mérule : un traitement invasif

Un an après la réception de la prison, le gardien chef adresse un courrier à l'architecte André Berthier⁶¹ faisant état de plusieurs désagréments : les ferrures sont déficientes, plusieurs endroits peuvent être escaladés par les détenus en quête de liberté, la verrière présente déjà des fuites d'eau et l'évacuation des eaux usées des toilettes est constamment bouchée ce qui entraîne des « engorgements et des mauvaises odeurs ». Le verdict est le suivant : la prison est belle mais non fonctionnelle. Plusieurs problèmes furent récurrents durant l'utilisation de la prison notamment l'humidité et les fuites d'eau.

Plusieurs fuites d'eau sont signalées régulièrement depuis la fondation de la prison jusqu'à sa fermeture. Les eaux usées des toilettes doivent se déverser dans un canal entourant la prison et aboutissant dans une grande cuve située dans la cour entre la prison et le tribunal. Cette fosse n'a jamais fonctionné car le canal était régulièrement bouché. Ce dernier n'est pas maçonné et les eaux s'infiltrant dans les fondations du bâtiment ce qui pourrait accentuer le déversement des murs régulièrement signalé par l'architecte départemental. Les toilettes sont bouchées autour de la Seconde Guerre Mondiale ; des pots de chambre devaient être fournis aux prisonniers.

Les préaux du toit terrasses sont fissurés et l'eau s'infiltre à travers les voûtes des geôles. Ces cours n'ont par ailleurs jamais été véritablement utilisées : le couloir desservant les préaux est très étroit et un gardien pourrait facilement y être agressé par un détenu ; aussi ces espaces à ciel ouvert sont sujets aux intempéries parfois peu clémentes. Plusieurs demandes ont régulièrement été faites auprès de la préfecture par les gardiens ou par l'architecte départemental pour l'installation d'un toit sur la prison mais ces dernières ont toujours été refusées. Seuls les bitumes ont été restaurés dès que les fuites devenaient trop importantes.

En 2013, l'installation de la toiture provisoire par la ville sauva l'édifice qui est alors mis hors d'eau mais les infestations mycologiques sont déjà présentes.

En avril 2021, nous avons demandé à ce qu'un constat mycologique soit réalisé dans la prison. En effet, après plusieurs visites des lieux, nous avons pu constater la présence de plusieurs champignons et avons donc souhaité les identifier précisément.

En mai 2021, Patrick Laurent, expert mycologue se rend sur place et remet un rapport attestant de la présence de mérule active dans le pavillon des gardiens ainsi que par trois autres champignons lignivores :

- La Mérule pleureuse (*Serpula lacrymans*) aussi connue sous le nom de « peste des bâtiments » provoque une pourriture brune et particulièrement dévastatrice des bois ; elle peut, lorsque l'infestation est importante, aller jusqu'à impacter les maçonneries en rendant les matériaux de construction poreux.
- Le *Trechispora farinacea* entraîne des pourritures fibreuses des boiseries.
- Le polyphore des caves ou *Donkioporia expansa* produit une pourriture très active des bois.
- L'*Asterostroma cervicolas* provoque une pourriture fibreuse des boiseries.

Bien qu'infesté, en mai 2021, l'expert déclarait que la Mérule n'était active que dans le bâtiment des gardiens tandis qu'elle était « morte » dans la prison.

Au démarrage du diagnostic de bâti en juillet 2021, nous avons pu constater un aggravement de l'état sanitaire de la prison panoptique. Après la découverte de nouvelles souches de Mérule dans les cellules de la prison, des échantillons ont été prélevés et analysés. Le rapport est sans appel, la Mérule est bel et bien active dans la prison panoptique, (**fig. 78**). Nous avons pu recueillir un ensemble de photographies de la prison datées de 2013 et plusieurs pièces montrent clairement que la Mérule était déjà active (**fig. 79 et 80**).

Le traitement de la Mérule est très invasif car il nécessite la dépose de l'ensemble des enduits. Pour la maison des gardiens, les cloisons étaient destinées à disparaître dans le cadre des travaux ; celles-ci seront donc déposées et un traitement « classique » sera entamé : brulage à la flamme des zones infectées et injection d'un produit fongicide « sur toute la surface à traiter avec un intervalle des trous d'injection de 0,30 m en quinconce avec un débord de 1,50 m de la surface contaminée et dans les fissures et les joints de maçonnerie. La profondeur des trous atteindra les deux tiers minimums de l'épaisseur des murs. ».

Pour le traitement de la prison, la priorité est de stopper l'alimentation en eau de la Mérule en mettant les façades hors d'eau. Puis, tous les planchers et boiseries qui sont l'une de ses sources de nourriture, doivent être déposés. Les revêtements devront ensuite être purgés afin d'affiner le repérage des zones contaminées et de permettre une bonne respiration des murs épais. Sans l'affinage du repérage des zones contaminées dans la prison, aucun traitement ne peut être envisagé précisément.

En conséquence, le fort potentiel reconnu sur les enduits sous-jacents qui conservent de nombreux graffitis sera perdu quel que soit le traitement envisagé.

61 ADSL : côte 4N28.



Fig. 78. Mérule active découverte sous un parquet de la prison.
C. Couderc



Fig. 79. Geôle PR_R2_17 : photographie prise en 2013 ; présence de mérule active au sol.
Cliché C. Massard



Fig. 80. Geôle PR_R2_17 : photographie prise en 2021 ; les souches de mérule sont toujours présentes au sol.
C. Couderc

CONCLUSION

L'étude montre que la prison panoptique d'Autun est en grande partie restée dans son état du XIX^e siècle. Elle a très peu subi de réaménagements depuis sa construction hormis des réparations ponctuelles et des remises aux normes.

Les graffitis relevés sont des témoignages des détenus incarcérés. Seuls les couches les plus récentes ont été relevées et les quelques fenêtres d'observations des enduits sous-jacents mettent en évidence une forte richesse au niveau des graffitis. Ces derniers pourraient dater de la période d'occupation de la prison soit entre la seconde moitié du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle.

La question des peintures de la prison et de la maison du gardien reste ouverte : les diagrammes de Harris qui ont été réalisés doivent être confrontés à l'étude qui sera effectuée courant 2022 par des restaurateurs. Les ensembles identifiés pourront alors être validés ou non. Ces revêtements sont à mettre en parallèle de l'étude des graffitis : la datation de ces derniers permet d'obtenir des fourchettes chronologiques pour les différents états d'enduits.

Dans une perspective plus lointaine, les résultats du diagnostic sur la prison pourront être mis en valeur dans le cadre de la muséographie du futur musée Panoptique. En effet, ce dernier prévoit 4 geôles qui retraceront l'histoire de la prison panoptique où les recherches sur la conception architecturale ainsi que celles sur l'agencement des espaces et la vie dans ce lieu de détention pourront être abordées. L'analyse des enduits permettra de reconstituer les décors des geôles à différentes époques dans des pièces témoins du musée. Aussi, certains graffitis pourraient être conservés et exposés. D'autres geôles seront ouvertes pour des expositions temporaires; le diagnostic a mis en évidence plusieurs thématiques qui pourraient être abordées :

- Les catégories de détenus et leur place dans la prison : les condamnés/les prévenus/les hommes/les femmes/les mineurs/les militaires.
- Les ateliers.
- La religion : témoignages chrétiens, musulmans et juifs.
- Les graffitis : symbolique, dessins, textes...
- Le son : on pouvait s'entendre d'une cellule à l'autre, faire du bruit entraînait des punitions.
- Les réseaux : chauffage (calorifère, poêles), eau, éclairage (becs de gaz, bougies, électricité).

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Fig. 1. Plan de localisation des phases du diagnostic.	13
Fig. 2. Localisation de la prison sur la carte géologique.....	14
Fig. 3. Localisation de la prison sur le tracé de l'enceinte réduite.	15
Fig. 4. Vue de l'angle de l'enceinte réduite trouvé dans le sondage 16 réalisé durant la phase 1/3 du diagnostic.....	16
Fig. 5. Vue de la porterie médiévale dite « Porte des Bancs ».	16
Fig. 6. Plan de localisation de la maison canoniale.	17
Fig. 7. Projection de l'emprise de la nouvelle prison panoptique.	18
Fig. 8. Tenue utilisée en adéquation avec le protocole sanitaire mis en œuvre durant le diagnostic de la prison.	21
Fig. 9. Vue d'une cellule où la dégradation des enduits laisse apparaître le parement des maçonneries.....	22
Fig. 10. Inscription au pochoir découverte durant le diagnostic.....	22
Fig. 11. Cadrage de l'appareil photographique pour des prises de vue en RTI.	25
Fig. 12. Prise de vue en RTI.....	25
Fig. 13. Plan de projet de l'architecte André Berthier – rez-de-chaussée et étages cellulaires.	27
Fig. 14. Plan de projet de l'architecte André Berthier – 3ème étage et toiture.	27
Fig. 15. Projection du module de base utilisé pour la conception de la prison panoptique.....	28
Fig. 16. Vue du parement extérieur de la prison.....	29
Fig. 17. Parquet ancien d'une geôle.	30
Fig. 18. Cours de promenade avec sol en bitume.....	30
Fig. 19. Localisation de la prison par rapport aux bâtiments voisins.	31
Fig. 20. Localisation des espaces au sous-sol de la prison.....	32
Fig. 21. Localisation des espaces au rez-de-chaussée.	33
Fig. 22. Mur périmétral de la prison.....	34
Fig. 24. Combles de la maison du gardien.....	34
Fig. 23. Couloir de la maison du gardien	34
Fig. 25. Cloisons en briques clôturant l'espace des combles de la maison du gardien.	35
Fig. 26. Chaine d'angle arrondie au niveau du chemin de ronde.	35
Fig. 27. Etat du parement extérieur de la prison (UM 2).	36
Fig. 28. Appareil des murs de la prison.....	36
Fig. 29. Voutement de chaque geôle.	37
Fig. 30. Coursive desservant les geôles dans les étages.....	37
Fig. 31. Cours de promenade originellement à ciel ouvert	38

Fig. 32. Localisation des divergences entre le plan actuel de la prison et celui du projet de construction de l'architecte André Berthier.	39
Fig. 33. Plan phase 1 RDC.	40
Fig. 34. Localisation de la ligne rouge dans le couloir de la maison du gardien et de la trappe permettant le passage de denrées à la cave.	41
Fig. 35. Inscription visible en partie haute du mur 29.	41
Fig. 36. Plan phase 1 sous-sol.	42
Fig. 37. Plan phase 1 1 ^{er} étage.....	43
Fig. 38. Vue d'une geôle type.	44
Fig. 39. Vue du mitard.	44
Fig. 40. Le parloir (PR_RDC_14).	45
Fig. 41. La douche (PR_RDC_12)	45
Fig. 42. La chaufferie.....	46
Fig. 43. Cours de promenade du troisième étage.	47
Fig. 44. Conduits prévus pour la diffusion de l'air chaud dans les niveaux supérieurs.	47
Fig. 45. Césure marquant le recoupement de l'enceinte tardo antique.	48
Fig. 46. Schéma de fonctionnement d'un calorifère.	48
Fig. 47. Localisation des petites trappes situées au dessus de chaque porte.....	49
Fig. 48. Plan montrant l'emprise du canal entourant la prison et récupérant les eaux usées.	50
Fig. 49. Plan du projet d'agrandissement de la prison de 1876 : création d'un quartier des femmes à l'arrière de la prison.	51
Fig. 50. Plan du projet de 1879 proposant l'intégration du quartier des femmes au bâtiment circulaire.	51
Fig. 51. Plan phase 2 RDC.	52
Fig. 52. Pissotières visibles dans l'espace MG_RDC_04.....	53
Fig. 53. Cuisine du logement du gardien-chef.....	53
Fig. 54. Plan phase 2 1 ^{er} étage.....	54
Fig. 55. Enduit jaune et rouge correspond au 2ème état de revêtement des geôles.....	55
Fig. 56. Plan de 1860 montrant les espaces décloisonnés de chauffoirs.....	56
Fig. 57. Porte de geôle inscrite du numéro « 37 » au pochoir.....	56
Fig. 58. Plan du projet de 1876 : localisation d'une « salle des avocats » au centre de la rotonde.	57
Fig. 59. Inscription au pochoir précisant la fonction de « parloir des avocats » de l'espace PR_RDC_09.	
Fig. 60. Salle de bains (PR_RDC_12).	58
Fig. 61. Croix rouge visibles sur le parement intérieur de l'UM 2 dans l'espace PR_RDC_08.	59
Fig. 62. Porte de la geôle PR_RDC_09 portant l'inscription « infirmerie.	60

Fig. 63. Inscription au pochoir « infirmerie » située au-dessus de la porte de l'espace PR_RDC_05.3 .	60
Fig. 64. Trace d'accroche d'un petit apprentis côté ouest du chemin de ronde.....	61
Fig. 65. Trace d'un grand apprentis situé dans la partie orientale du chemin de ronde.....	61
Fig. 66. Lampe électrique visible dans une geôle.	62
Fig. 67. Croix gammées gravés sur l'un des murs de la prison	63
Fig. 68. Graffitis témoignant de la présence d'hommes d'origine algérienne.....	64
Fig. 69. Papier peint de la maison du gardien daté approximativement des années 1970-1980.	64
Fig. 70. Calendrier gravé sur un mur d'une geôle (prise de vue en RTI).....	65
Fig. 71. Ecritures et dessins présents sur une porte de la prison (prise de vue en photogrammétrie).	65
Fig. 72. Cachette sous un parquet d'une geôle (PR_R1_08) : présence d'un journal et d'un morceau de laine.	67
Fig. 73. Morceau de laine retrouvés sous le parquet de l'espace PR_R1_08.	68
Fig. 74. Journal allemand retrouvés sous le parquet de l'espace PR_R1_08.....	68
Fig. 75. Journal allemand retrouvés sous le parquet de l'espace PR_R1_08.....	68
Fig. 76. Graffitis distinguables sous la dernière couche d'enduit.	69
Fig. 77. Localisation des geôles présentant un fort potentiel pour les graffitis présents sur les couches d'enduits sous-jacentes.	70
Fig. 78. Mérule active découverte sous un parquet de la prison.....	72
Fig. 79. Geôle PR_R2_17 : photographie prise en 2013 ; présence de mérule active au sol.....	72
Fig. 80. Geôle PR_R2_17 : photographie prise en 2021 ; les souches de mérule sont toujours présentes au sol.	72

